

# ENSEMBLE

N° 117 / DÉCEMBRE 2025

BUDGET 2026

**Nos retraites  
en ligne de mire**

**LA CGT A  
130 ANS  
ON EST  
TOUJOURS LÀ!**

**LES RETRAITÉ·E·S  
À L'OFFENSIVE**



**Tous les documents pour participer  
au XIII<sup>e</sup> congrès de l'UFR-FILPAC**



Bulletin trimestriel de l'Union fédérale des retraités de la Fédération  
des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication CGT

# LE XIII<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UFR-FILPAC CGT

▶ **Ce n'est pas habituel mais les circonstances ont amené le Conseil national de l'UFR, qui s'est tenu les 28 et 29 octobre 2025, à décider de la publication dans ce numéro 117 d'« Ensemble » de tous les documents permettant la participation du plus grand nombre de délégués au XIII<sup>e</sup> congrès de notre UFR qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2026.**

En effet, il est de plus en plus difficile pour le secrétariat et le bureau de l'UFR d'avoir connaissance des modifications intervenues dans l'organisation de ses sections de retraités.

Généralement, ce sont les secrétaires et/ou les trésorier(e)s des sections qui sont destinataires de ces documents par voie postale. Charge à ces camarades d'organiser, par la suite, les moyens nécessaires d'information et de discussions avec les syndiqué(e)s et de désigner celles et ceux qui assisteront au Congrès et celles et ceux qui pourront y porter leurs voix.

Mais hélas, nombre de sections opèrent ou ont opéré des changements dans leur organigramme de direction et souvent sans que l'UFR en soit informée.

Difficile, voire impossible dans ce cas de faire parvenir les documents aux bonnes personnes.

D'où la publication des documents dans le bulletin de l'UFR en plus de l'envoi postal bien évidemment maintenu.

Vous trouverez donc, en **pages 22 et 23**, un récapitulatif des conditions pratiques de participation au Congrès ainsi que des dates butoirs à respecter impérativement. Puis, de la **page 24 à la page 30**, vous trouverez sept documents à remplir par les participant(e)s au congrès.

Bien évidemment, la « feuille de route » définissant le projet d'orientation de l'UFR pour les années à venir sera arrêtée par le Conseil national début mars 2026 et sera envoyée aux sections et insérée dans le prochain numéro d'« Ensemble » (mars 2026).

## SOMMAIRE

LE XIII <sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UFR .....	2
ÉDITO .....	3
Jean-Luc VALEGEAS	
UNE INSULTE À NOTRE MÉMOIRE UNE DÉPUTÉE RN À SOUGE .....	4
JOURNÉE RENÉ-FAURE BIGANOS LE 23 SEPTEMBRE .....	5
LE COLLECTIF JOB N'OUBLIE PAS BOLLORÉ .....	5
UNE CENTENAIRE TOUJOURS SYNDIQUÉE .....	6
SOPHIE BINET MISE EN EXAMEN .	7
CONSEIL NATIONAL DE L'UFR DES 28 ET 29 OCTOBRE .....	8-10
LA DIPLOMATIE OU LE NÉANT .....	11
PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ : UN VÉRITABLE BIG BANG DÉCIDÉ EN CATIMINI ? .....	12-13
GRANDES ENTREPRISES : TOUJOURS MOINS D'IMPÔT .....	14-15
DEMANDE À L'« IA » .....	15
L'AGENDA DU RN N'EST PAS CELUI DE LA FRANCE .....	16-17
<b>COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DE SOUTIEN À SOPHIE BINET .....</b>	<b>17</b>
PESTICIDES ET PROGRESSION DES CANCERS .....	18-19
LA SÉCURITÉ SOCIALE PLUS GÉNÉREUSE EN FRANCE ? .....	20-21
DOCUMENTS POUR PARTICIPER AU XIII <sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UFR	
- Récapitulatif .....	22-23
- Les documents à remplir .....	24-30
LES CHIFFRES .....	31
XIII <sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UFR FILPAC 22 AU 24 SEPTEMBRE 2026 .....	32

Rédaction et administration : 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex - Directeur de la Publication : Daniel Muller - Responsable rédaction et fabrication : Serge Audonnet.

Maquette : Muriel Audonnet - Comité de rédaction : S. Audonnet, P. Bauret, M. Burguière, L. Duquenne, J.-P. Ghiotto, J. Jousseau, D. Muller, J. Nuevo [correction].

Couverture : J. Jousseau - Impression Rivet Presse/Édition : 24, rue Claude-Henri-Gorceix BP157 - 87022 Limoges Cedex 9 - CPPAP n° : 1227 S 07110

Travail exécuté par des syndiqué(e)s à la Filpac-Cgt.





## ÉDITO

JEAN-LUC VALEGEAS - MEMBRE DU BUREAU DE L'UFR-FILPAC

# SOYONS FIERES ET FORTS SOYONS SOLIDAIRES

▶ **À l'approche de la fin de l'année 2025, le constat est sans appel : les retraités sont plus que jamais les victimes d'une politique gouvernementale qui les abandonne à leur sort.**

Les pensions sont rognées, les aides sociales baissent et les réformes successives ont démantelé ce qui restait d'un système de solidarité acquis par nos aînés. Résultat : les retraités sont de plus en plus nombreux à vivre sous le seuil de pauvreté. Le système de santé, déjà fragilisé, devient inaccessible pour de nombreux retraités. L'État, dans sa gestion, abandonne les retraités, tout en continuant de favoriser les grandes entreprises et les plus riches.

Les médias s'en mêle et les « journaliers » de Cnews et autres médias d'extrême droite prônent le sacrifice des anciens pour sauver la jeunesse. Le terrain médiatique se prépare. Pour le gouvernement il faut récupérer les milliards distribués aux entreprises pour soutenir une économie défaillante qui a pourtant permis aux grandes fortunes de s'enrichir outrageusement (211 milliards donnés aux entreprises, sans contreparties).

Nous assistons à la montée du RN et de ses alliés, nous entendons les industriels dire qu'ils préfèrent l'extrême droite plutôt que la gauche au pouvoir. Cela rappelle une triste et douloureuse époque où le capital et les industriels disaient « Plutôt Hitler que le Front populaire ». Oui, vous vous rappelez, on a déjà essayé. Il est totalement

inutile et dangereux de recommencer. Ils sont sans vergogne et, sans pudeur, ils revendiquent leur appartenance à l'extrême droite. Ils sont décomplexés.

Et bien nous aussi soyons forts, soyons plus forts qu'eux. Montrons tous ensemble notre appartenance à la CGT et aux valeurs qu'elle porte.

**NOUS AUSSI SOYONS FIERES  
DE NOS IDÉES  
PROGRESSISTES,  
HUMANISTES  
ET FRATERNELLES.  
SANS REJETS,  
SANS EXCLUSIONS.**

Nous aussi soyons fiers de nos idées progressistes, humanistes et fraternelles. Sans rejets, sans exclusions.

Faisons mieux que nous défendre, montrons cette voie qui est celle de la solidarité, surtout en ces instants où le patronat attaque notre secrétaire générale. Si elle est attaquée aujourd'hui, nous pouvons tous l'être demain. Indignez-vous, révoltez-vous contre ce fatalisme ambiant. Ne subissez pas, ne subissez plus !

Les retraités, ont souvent été mis en cause, nantis, privilégiés, ne participant pas à l'effort collectif.

Le gouvernement est en train de se montrer indigne pour les plus pauvres et impitoyable pour les retraités, déjà malmenés par une perte importante de leur pouvoir d'achat par la tentatives de mise en place d'une fiscalité injuste.

Ce que nous subissons ce sont des choix politiques. Ce ne sont pas des fatalités. Mais les retraités en payent le prix fort.

**L'HEURE EST À LA LUTTE.**

Nous ne resterons pas silencieux face à cette injustice. Il est temps de se lever, de revendiquer ce qui nous est dû ! Si rien ne s'oppose à la politique de Macron et du capital, l'addition va être salée.

Le syndicalisme retraité est une nécessité et il est impératif pour être en mesure de résister aux attaques qui se produisent et défendre une qualité de vie digne avec des services publics de proximité efficaces. Car aujourd'hui, rien n'est immuable. Sauvegarder ses droits nécessite un rapport de force suffisant pour y parvenir et seul un syndicat CGT puissant sera en mesure de le réaliser.

La solidarité doit être notre réponse face à cette politique de destruction sociale. Il faut dire haut et fort que nous n'acceptons pas que l'on nous prive de ce à quoi nous avons droit après des années de travail.

Retraités, actifs, ensemble, on peut inverser la tendance et faire entendre notre voix. Nous avons le pouvoir de changer les choses.

**Se taire c'est renoncer,  
se taire, c'est accepter.**

**Le secrétariat, le bureau  
et le Conseil national  
de l'UFR vous souhaitent  
leurs meilleurs vœux  
pour 2026.**

# SOUVENIR DES FUSILLÉS DE SOUGE (Gironde)

## UNE INSULTE À NOTRE MÉMOIRE

► **L'Association du Souvenir des fusillés de Souge, dont l'UD CGT est membre, s'est vu imposer la présence de la députée RN de Gironde Edwige Diaz, à la cérémonie de Souge, ce dimanche 26 octobre 2025.**

La représentation du RN à cette cérémonie est une insulte à la mémoire de nos camarades fusillés par les nazis.

Pire, cette élue d'extrême droite s'est permis de déposer une gerbe sur le lieu d'exécution de nos camarades tombés parce qu'investis à la CGT.

Aussi, lors de cette cérémonie, les représentants de l'Union départementale CGT 33 présents ont manifesté leur indignation « en tournant le dos » lors de ce dépôt de gerbe indigne réalisé par une représentante de l'extrême droite.

Ce geste « symbolique » a été choisi afin de respecter cette cérémonie en hommage aux victimes de la barbarie du nazisme.

Est-il besoin d'expliquer les raisons de notre indignation ? À l'heure où l'histoire tente d'être oubliée, rectifiée voire niée par beaucoup, cela est peut-être utile.

En septembre 1942, en représailles à un attentat faisant deux morts parmi des soldats allemands, les SS de la police allemande ordonnent l'assassinat d'otages français dont des militants syndicaux et politiques girondins. Ainsi, 70 militants dont une cinquantaine de la CGT sont jugés coupables d'activités anti-allemandes ou communistes, et sont fusillés au camp militaire de Souge, investi par l'armée allemande depuis 1940.

Dans la même période, une ordonnance allemande rendait la grève passible du tribunal militaire et une loi interdisait les confédérations syndicales.

Cette cérémonie à Souge veut lutter contre l'oubli, encore aujourd'hui 83 ans après l'horreur. Elle veut également alerter sur les rouages du présent pouvant conduire à d'autres horreurs. Cette histoire doit nous éclairer sur les dangers qui germent dans les événements que nous vivons.

Sûrement est-il utile aussi de rappeler ce que déclarait la bourgeoisie à l'époque : « Plutôt Hitler que le Front populaire ». « L'histoire ne se répète pas, elle bégaie », disait Pierre Mendès-France. L'extrême droite n'est jamais parvenue au pouvoir sans un soutien des milliardaires et du capital...

Ce n'est pas par erreur que le gouvernement français de Vichy et le patronat ont collaboré mais par conviction, par idéologie. Nous avons la tâche collective de le rappeler.

Et les récents dîners entre des cadres importants du RN et ceux du Medef sont des signes contemporains extrêmement inquiétants.

D'autant plus inquiétants quand nous lisons un reportage dans le journal « Le Monde » de février 2025 intitulé « Plongée chez les militants du RN : xénophobie, rejet de l'assistantat et espoirs de victoire » qui nous informe sur des réunions organisées par le RN, notamment en Gironde par la députée Edwige Diaz. Ce reportage au-delà d'illustrer combien les questions identitaires sont omniprésentes, souligne un événement extrêmement grave survenu lors des vœux de début d'année organisés par

Madame Diaz : « À Saint-Martin-Lacaussade (33), 26 janvier 2025, deux fois, un militant RN (nom cité) a tendu avec autorité son bras droit, à l'entame du refrain, sans ambiguïté sur la symbolique du geste. Un salut fasciste. ». Le journaliste nous indiquant que la députée ne pouvait pas croire que le militant en question puisse être nazi.

Autrement dit aucune condamnation ne fut prononcée, ni même l'intention d'y donner des suites.

Ainsi ces moments de cérémonie en hommage aux fusillés par les nazis sont des moments que nous voulons continuer à vivre collectivement dans le respect de notre histoire et pour honorer la mémoire de nos camarades.

Pour ne jamais oublier leur sacrifice ultime, celui de leur vie, pour notre liberté. Ainsi ne laisserons nous personne, et encore moins le RN, ternir notre engagement en faveur d'un monde de paix, juste, égalitaire, contre le racisme et toutes les idées d'extrême droite, notamment dans une période qui voit pointer un avenir inquiétant, pour ne pas dire funeste car contraire à nos valeurs républicaines et à l'intérêt des travailleuses et des travailleurs.

### LE 15 OCTOBRE À TRÉLISSAC

#### Septième fête départementale de « Vie nouvelle »



Organisée par l'USR 24, elle a réuni 150 participants dont des membres de l'USR 33 et des USR de la région. Cette manifestation a permis en matinée de tenir un débat sur le thème : « Comment combattre l'extrême-droite ». Après les interventions des nombreux exposants associatifs nous avons partagé l'excellente paella de Montignac Lascaux.



## JOURNÉE RENÉ-FAURE À BIGANOS

Le 23 septembre, à Biganos, s'est tenue la journée René-Faure, rendez-vous annuel des retraités Filpac, mais aussi d'actifs de la région Aquitaine.

Les sections de Bordeaux, Factice, Condat et Tartas étaient représentées. Une vingtaine de camarades étaient présents à ce rendez-vous traditionnel portant le nom d'un ancien secrétaire général de la Fédération des travailleurs des industries papetières (FTIP) de 1945 à 1986.

Les débats ont porté sur de nombreux sujets d'actualité qu'ils soient politiques, sociétaux ou professionnels pour ce qui concerne les actifs présents dont nos camarades de la papèterie de Condat. Ces derniers pressentaient déjà ce qui a été officialisé quelques jours plus tard sur le devenir de cette entreprise et de ses emplois.

Il a également été question des rapports entre sections d'actifs et de retraités, pas toujours au beau fixe... Un point a été fait sur l'activité et la syndicalisation dans nos sections de retraités. Le débat s'est conclu sur le constat que c'est bien le taux de syndicalisation dans les entreprises qui est, avec l'impulsion indispensable des militants, le moteur de nos capacités de lutte.

Cette journée de débats s'est bien évidemment terminée par un repas fraternel.

### COLLECTIF JOB : ON N'OUBLIE PAS BOLLORÉ...

À l'initiative du Collectif JOB et de Jean-Pierre Combébiac, une rencontre débat a été organisée le mercredi 12 novembre dans la salle de spectacle du site Job aux Sept-Deniers à Toulouse. L'objectif était de mettre au devant du débat le contrôle des médias par les oligarques milliardaires et en particulier de Bolloré, ancien propriétaire et dilapideur de Job.



De la rencontre entre les anciens de Job, racheté par Bolloré en 1995, et Attac est née cette soirée de réflexion sur "le système Bolloré".

Celui-ci développe son empire dans les médias, la culture et la communication au service de ses idées ultraconservatrices, incarnant l'alliance de l'argent et de l'extrême-droite. Cette soirée détaille cette mécanique "Bolloré", un système où la finance prend le pas sur l'économie et où les milliardaires mettent la main sur les médias et la culture.



# LA VIE MILITANTE DE PAQUITA UNE CENTENAIRE TOUJOURS SYNDIQUÉE

▶ **Paquita Escolà est née en 1925, le 19 novembre, à Vic, en Catalogne. Son père, républicain espagnol, est fait prisonnier et condamné à mort par Franco en 1940 ; condamnation commuée à trente ans et un jour de prison. Incarcéré à la prison Modelo de Barcelone, il sera libéré huit ans plus tard.**

Après un exode commencé le 30 janvier 1939, elle passera les Pyrénées le 1<sup>er</sup> février avec ses parents et son frère. Séparés de leur mari et père, Paquita, son frère Robert et sa mère Marcelle seront hébergés avec d'autres réfugiés dans une colonie de vacances de Châtillon-en-Michaille (Ain) puis au château de Grammont à Ceysérieu, dans le même département. Ce château récemment acheté en 1939 par la CGT devait, après travaux, accueillir les enfants des colonies de vacances ; l'Histoire fera que le projet sera abandonné<sup>(1)</sup>. Sa maman française a été l'interlocutrice entre les instances administratives françaises et les familles espagnoles réfugiées. Elles décident de retourner en Espagne pour essayer de retrouver leur mari et père qui, détenu à Logroño après un séjour très difficile dans les camps de concentration français, allait être transféré à la prison de Barcelone. Paquita grandira ainsi en Espagne avec sa maman et elles connaîtront la dure vie

dans un pays ravagé, sous la botte du fasciste Franco.

À l'occasion de son mariage, elle décide avec son mari de quitter l'Espagne. Elle ne veut pas que ses futurs enfants vivent cette domination !

Arrivée en région parisienne en février 1952, elle est embauchée comme échantillonneuse-vendeuse dans l'entreprise Laroche-Joubert au dépôt parisien rue Saint-Didier (XVI<sup>e</sup>), grosse entreprise charentaise fabriquant du papier et des articles de papeterie : cahiers, enveloppes, blocs, agendas, etc.

Après un arrêt de sept années pour s'occuper de sa fille Marina elle est à nouveau embauchée dans le bureau parisien de la même entreprise à Ivry-sur-Seine (94). En contact avec les militants Cgt charentais elle adhère à la Cgt, est élue déléguée du personnel et déléguée du comité d'entreprise.

C'est à ce titre qu'elle participe activement à la longue lutte des travailleurs contre la liquidation de Laroche-Joubert et les centaines de licenciements qui en résultèrent. Finalement Paquita se trouve en situation de retraite anticipée.

Elle continue alors de militer en lien avec la FTIP (Fédération des travailleurs des industries papetières). Elle participe durant de nombreuses années au conseil d'administration de l'association des Anciens des industries papetières - aujourd'hui « La Maison du Papier » à Maleville près d'Ambert (63). Elle est aussi administratrice pour la Cgt à l'AG2R.

Parallèlement à ses activités militantes et professionnelles, elle consacre et partage avec son



Paquita Escolà.

mari, Albert Escolà, une partie de ses loisirs à l'escalade et l'alpinisme, activité qu'elle pratiquait déjà en Espagne dès l'âge de dix-huit ans. Elle est une des premières femmes alpinistes en Catalogne. En 2018 la revue catalane de montagne « Vertex » lui a consacré un article signé Oscar et Albert Masó García, qui met en relief son parcours montagnard. Elle s'est également essayée au parachutisme pour ses 84 ans et n'hésitait pas à pratiquer d'autres activités sportives comme le kayak, la spéléologie et la randonnée il y a encore quelques années.

Toujours très à l'écoute des informations politiques et syndicales, elle est membre cotisant à la Cgt Paris et se tient informée, entre autres, par la revue « Ensemble ».

## Pierre Nouzarède

**(1) L'association « Sauvegarde et valorisation du château de Grammont », sous la présidence de Dominique Vidaud, a récemment recherché des informations auprès des descendants de réfugiés et documenté ces périodes pendant lesquelles le château a accueilli des réfugié(e)s de toutes nationalités entre 1939 et 1944. Elle fera l'objet d'une synthèse historique actuellement en cours de rédaction.**



Paquita avec ses amies du club de gym.



Paquita à Montserrat en 1946.

# LIBERTÉ D'EXPRESSION - DROIT SYNDICAL

## NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

### MISE EN EXAMEN

**Nous avons appris la mise en examen de notre secrétaire générale, Sophie Binet, à la suite d'une plainte pour « injures publiques » déposée par l'association patronale Ethic, fondée par Yvon Gattaz, présidée par Sophie de Menthon et connue pour sa défense de positions ultra-libérales.**

L'association entretient d'ailleurs une proximité certaine avec les réseaux d'extrême droite. Elle bénéficie notamment du soutien financier de Pierre-Édouard Stérin au sein du projet Périclès. Cette démarche illustre parfaitement la volonté de certains milieux patronaux et conservateurs de faire pression sur les syndicalistes et de museler toute critique légitime.

#### D'OU VIENT CETTE PLAINTE ?

Elle fait suite à l'interview de Sophie Binet sur RTL le 31 janvier dernier. Interrogée sur le chantage permanent à l'emploi de la part de grands patrons (Bernard Arnault [LVMH], Patrick Pouyanné [TotalEnergies], Florent Menegaux [Michelin] qui défilaient dans les médias pour réclamer moins d'impôts et moins de règles, et menaçaient de quitter le pays en cas d'augmentation d'impôts des plus riches, notre secrétaire générale a rappelé une vérité que tout le monde constate :

**- Ces dirigeants menacent de délocaliser à chaque fois qu'il est question de fiscalité ou de protections sociales ;**

**- Ils n'assument plus aucune responsabilité envers le pays et ses salarié(e)s ;**

**- Leur logique est celle du profit avant tout.**

En résumant cette attitude par l'expression populaire « les rats quittent le navire », Sophie Binet visait clairement un comportement patronal, pas des personnes. Il s'agissait d'une critique syndicale légitime, dans un débat public majeur, au coeur de notre mandat.

À noter également que l'avocat choisi par la partie plaignante est Gilles-William Goldnadel, personnalité médiatique dont les prises de position régulières sur CNews, dans *Le Figaro*, ou encore au côté



de Meyer Habib, s'inscrivent clairement dans les courants les plus réactionnaires du débat public. Ses engagements et interventions publiques l'alignent fréquemment avec les idéologies et réseaux d'extrême droite.

Ce choix d'avocat n'est pas neutre : il participe d'une stratégie politique assumée, cherchant à transformer une critique syndicale légitime en polémique médiatique, en mobilisant des réseaux connus pour leurs attaques systématiques contre le mouvement social, les syndicats et l'ensemble des contre-pouvoirs.

#### UNE PLAINTÉ POLITIQUE, UNE PROCÉDURE-BÂILLON

Cette mise en examen s'inscrit dans une dynamique désormais bien connue :

Des procédures-bâillon, utilisées pour intimider, faire taire, détourner l'attention des vrais sujets, comme c'est le cas pour plusieurs membres de la commission exécutive confédérale et du bureau confédéral.

Cette fois, le patronat franchit un cap en visant directement la première dirigeante de la CGT.

Ce n'est pas un simple fait divers judiciaire : c'est une attaque contre la liberté d'expression syndicale, contre notre capacité collective à dénoncer les politiques patronales, à nommer les rapports de force et à défendre les travailleuses et travailleurs. Pour la CGT, il est évident que l'expression de Sophie Binet relève de la liberté syndicale, liberté fondamentale reconnue par la

Constitution et par les conventions internationales. En tentant de criminaliser la parole d'une responsable syndicale, le patronat cherche à affaiblir la CGT et, au-delà, l'ensemble du mouvement social.

Il faut aussi souligner que RTL, qui a diffusé les propos de Sophie Binet lors de l'interview du 31 janvier, est elle aussi visée par la mise en examen. Cette démarche ne concerne donc pas seulement une dirigeante syndicale, mais touche également le rôle des médias dans le débat public.

La CGT considère cette procédure comme une tentative inédite de faire taire les médias et de restreindre la liberté d'expression, en intimant à tout acteur qui relaie des critiques légitimes vis-à-vis du patronat de se censurer. Il s'agit là d'une attaque directe contre le pluralisme de l'information et le droit de la société à être informée sur des enjeux cruciaux pour le monde du travail.

#### RESTONS SOLIDAIRES ET MOBILISÉ(E)S

Il est important de rappeler que ce type de procédure s'inscrit dans des délais judiciaires très longs. Concrètement, le dossier n'avancera pas avant plusieurs mois, et il est même probable qu'aucune audience n'ait lieu avant un an ou davantage. Autrement dit, nous sommes face à une démarche qui relève plus de la pression politique que d'une véritable urgence judiciaire.

C'est pourquoi nous devons répondre collectivement : cette attaque est une attaque contre toute la CGT qui montre à quel point le patronat est décomplexé et vise à nous faire taire.

La CGT ne se laissera pas intimider et proposera l'organisation d'une initiative d'ampleur début 2026 sur la défense de notre secrétaire générale et des libertés syndicales.

**Voir en page 17  
le communiqué intersyndical  
de soutien à Sophie Binet**

**Présents :** José Nuevo, Guy Delmas, Serge Audonnet, Jean-Luc Valegeas, Lionel Duquenne, Jean-Pierre Viaud, Bertrand Bernard, Xavier Hirsch, Jean-Pierre Ghiotto, Michel Tèche, Daniel Muller, Jean-Pierre Albert.  
**En visio :** Pascal Le Boulch, Jean Jousseau, Pascal Fiette, Patrick Mir.  
**Excusés :** Patrick Bauret, Alain Rabin, Daniel Lellouche, Daniel Voisin.  
**Invité :** Michel Chabasse, nouveau référent UCR auprès de l'UFR Filpac.

### RAPPORT INTRODUCTIF

(par Daniel Muller)

*Il y a 130 ans, le 23 septembre 1895, le congrès de Limoges a donné naissance à la CGT. La liste des conquies sociaux de la CGT pour un avenir meilleur est impressionnante. Il en est de même des luttes qui ont été menées depuis la création de la confédération, avec des hauts et des bas, luttes qui elles aussi sont impressionnantes.*

*Il y a 80 ans, il y a eu la création de la Sécurité sociale. Ce concept de solidarité est un conquis que droite et patronat tentent de remettre en cause par petites touches et par une sournoise politique de désinformation.*

*Les difficultés de la Sécu sont apparues à partir du moment où l'État en a pris le contrôle financier et a mis en place une politique d'exonérations de cotisations sociales pour soutenir le patronat. Un manque à gagner de près de 75 milliards par année.*

*Autre date : les 40 ans de la création des Restos du cœur. Une idée « lancée comme ça » par Coluche afin d'aider ceux qui, en France, ne mangent pas à leur faim. Idée qui ne devait pas durer...*

### Que dire du contexte mondial actuel ?

*Trump, non content de museler la presse, se fait le champion de la désinformation et de la chasse aux sorcières. Il piétine le droit international comme bon lui*

*semble et met en place aux États-Unis, petit à petit, le fascisme au service de l'hégémonie du système économique ultralibéral. Une autre application du « quoi qu'il en coûte » pour s'enrichir.*

*Le Venezuela et la Colombie, aux sous-sols riches, trop à gauche selon lui, sont dans son collimateur. Par contre, avec les autres puissances, entre autres la Russie et la Chine, il est beaucoup plus soft. Fort avec les faibles, faibles avec les puissants en somme.*

*Gaza, est-ce la fin du cauchemar pour les Gazaouis ? les Palestiniens ? Un accord de cessez-le-feu a été signé. Va-t-il être respecté ? Peut-on faire confiance à Netanyahu ? Au Hamas ? À Trump ? Il est vrai que la France a reconnu l'État palestinien. Mais que dire des pays européens et arabes dont l'engagement pour un plan de paix a été plus que frileux ?*

*Le conflit entre l'Ukraine et la Russie va-t-il se régler par de nouveaux missiles ou par les pays européens, qui semblent chercher un prétexte pour intervenir ? Ne vaudrait-il pas mieux décréter un cessez-le-feu et ouvrir de véritables négociations ?*

*L'Europe va mal. L'extrême droite, alliée à la droite classique, ne se cache plus et progresse dans de nombreux pays. Sans pour autant remettre en cause le système économique ultralibéral, cause du développement de la misère, elle tisse sa toile sur fond de racisme, de haine, d'insécurité, d'austérité, de misère sociale, de démagogie, de double langage sur l'immigration. Elle se nourrit également du ras-le-bol et de la perte de confiance*

*des électeurs envers les partis politiques qui se disent progressistes mais qui ont rarement tenu parole.*

*Le capitalisme est en crise et notre planète est en danger. Il est destructeur et prêt à tout pour maintenir sa logique libérale et antidémocratique. « C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches », disait Victor Hugo, et cela se confirme de jour en jour.*

### En France

*Lecornu 2 a sauvé sa tête et celle de son gouvernement grâce à un parti qui se dit de gauche. Un parti qui s'est laissé enfumer, volontairement, par une promesse de suspension (décalage en réalité) de la réforme des retraites et la non-utilisation du 49-3. Sauf qu'une suspension (décalage) n'est pas un retrait et que le 49-3 peut être remplacé par des ordonnances. Plus dur sera le réveil.*

*Dans le budget 2026 en discussion, bâti pour rembourser la dette, pardon leur dette, pas touche aux aides aux grandes entreprises (211 milliards), pas touche aux 71 milliards d'exonération de cotisations sociales, pas touche au grand capital et pas touche ou alors si peu aux grandes fortunes. Quid des fraudes fiscales, qui représentent tout de même 20 milliards d'euros en 2024 ? Mais haro sur les masses laborieuses, les travailleurs, les chômeurs et ces nantis de retraités.*

*3 000 emplois de fonctionnaires à la trappe, ce qui signifie un affaiblissement du service public. Déremboursement des médicaments et gel des prestations sociales, gel du barème des impôts, et pour nous, les*



retraités, gel des pensions de retraite pour 2026 et sous-indexation des pensions de 0,4 point chaque année à compter de 2027, et l'abattement de 10 % sur les impôts sera remplacé par un abattement forfaitaire de 2 000 €. Et la capitalisation pourrait, selon cette majorité gouvernementale, être une, si ce n'est la bonne solution. Et ce ne sont que quelques « propositions » du budget 2026 plus que brutal. D'autres prestations sociales, culturelles, vitales, sont, hélas !, visées.

Au fait, si la France se trouve dans cette situation, à qui la faute ? À la majorité des députés et des sénateurs (qui, au passage, ont revalorisé leurs indemnités de respectivement 300 € et 700 €) ? À la gauche ? À la droite ? Aux électeurs ? Au peuple ? Aux médias ? La nôtre en partie ?

Ou ne serait-ce pas plutôt dû à un système économique aux mains des multinationales, du grand patronat, de la finance, soutenus par le gouvernement et qui avancent comme solution la privation des libertés et haro sur les conquies pour toujours plus de profit ?

Nous sommes loin d'un futur budget de justice sociale et fiscale, écologique, démocratique, de service public, de la fin de l'austérité, d'une revalorisation du pouvoir d'achat comme le réclame la CGT.

La colère gronde. Il y a inquiétude pour l'avenir. Cela s'est traduit les 10, 18 septembre et 2 octobre. Nous étions des centaines de milliers dans la rue. Le patronat pressent le danger. Est-ce lui qui va mener la lutte des classes ? Sa lutte des classes ?

C'est dans ce contexte que notre CN va débattre, entre autres, de l'activité que nous avons menée conformément à la feuille de route adoptée lors de notre XII<sup>e</sup> congrès en 2023. Il devra également réfléchir au contenu de la nouvelle feuille de route de notre XIII<sup>e</sup> congrès courant septembre 2026.

### Quelques pistes.

Il y a l'aspect financier, élément primordial pour notre activité. Lionel nous en parlera. Le renforcement, la continuité, le passage syndical sont et seront la priorité des priorités. Pour cela la mise à jour de nos listings est fondamentale.

Il nous faut également rencontrer les responsables syndicaux des actifs. Sans eux

la continuité syndicale, le renforcement de l'UFR restera un vœu pieu.

Quelle communication syndicale pour mener la bataille des idées et pour combattre le lavage de cerveau, la désinformation que nous subissons et que nous imposent les médias aux mains du grand capital ?

Il nous faut rajeunir, petit à petit, les instances de direction de l'UFR.

Comment retisser les liens avec certains de nos syndicats ? Comment travailler efficacement avec la Fédé, même si cela est, actuellement, compliqué ?

Comment aller à la rencontre des retraités-es isolés-es ? Dans quelle structure de la CGT ?

Défendre la Sécurité sociale et le concept de solidarité : chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins. Taxer les dividendes et les profits, socialiser davantage, pour mieux prendre en charge les nouveaux besoins quotidiens de nos concitoyens et des retraités, défendre et développer les services publics de proximité, le respect de l'environnement.

L'action revendicative : quelle(s) stratégie(s) de luttes ? Comment renforcer nos capacités pour gagner des droits, obtenir des avancées ?

Oui à l'unité syndicale mais sur des bases claires.

Comment faire face aux changements majeurs qui se déroulent sous nos yeux, la montée des extrêmes, le pouvoir autoritaire et antidémocratique, l'appauvrissement de nos services publics, les fermetures d'entreprises et les délocalisations industrielles ?

Comment construire une nouvelle conscience de classe ?

Il nous faut repenser le syndicalisme retraité par rapport à la politique et aux institutions car les mouvements sociaux qui se disent apolitiques, sans représentations et sans institutions, s'épuisent, sont récupérer ou disparaissent.

À partir de l'existant, du monde du travail et des retraités, de la diversité culturelle, de la précarité, des réalités économiques du monde d'aujourd'hui, comment ouvrir des perspectives de changement rassembleuses, valorisantes, en plaçant l'Humain au centre ?

Le 6 novembre nous, les retraités CGT, allons être présents et manifester, comme

par le passé, pour la défense de notre pouvoir d'achat, de nos conquies, pour des services publics de proximité, pour un accès aux soins digne de ce nom. Nous continuerons la lutte avec nos forces, nos moyens, nos convictions.

Lénine avait fort justement dit : « Il est essentiel de faire une analyse concrète de la situation concrète. » Alors oui, il nous faut du concret pour notre XIII<sup>e</sup> congrès en 2026. Au cours de ce congrès, nous fêterons également les 40 ans de l'UFR et les 40 ans de la Filpac. La lutte est dure mais pas triste !

### LE DÉBAT

28 octobre

La discussion débute sur le thème de la situation internationale qui de toute évidence est déterminante pour notre avenir.

Concernant la question des listings des adhérents et surtout des responsables des sections de retraités, un camarade fait remarquer que c'est exactement la même chose dans son USR.

Il semble que la version 2 de cogétise sortira tout de suite après le congrès confédéral. Contrairement à la version 1, chaque syndiqué y aura accès à sa fiche. Il est rappelé qu'il ne faut pas confondre cogitiel et cogétise. Cogitiel c'est la connaissance des syndiqué(e)s, cogétise c'est l'aspect financier.

Michel Chabasse indique que, face à la création d'associations de retraités venant en concurrence avec nos structures syndicales de retraités, il est important de maintenir nos structures purement syndicales.

Un camarade considère qu'il y a un vrai débat à avoir pour adopter nos structures au monde du travail. Il interroge : « Les retraités seraient-ils les seuls concernés par la budget Lecornu ? »

Un autre camarade affirme qu'il ne faut pas se dissocier de la CGT pour protester contre les mauvais coups car le rapport de force chez les actifs est bien trop faible aujourd'hui.

Concernant les dernières mobilisations, un camarade parle du manque d'efficacité car il a pu vérifier dans sa localité que les cortèges sont principalement composés de retraités, de gens en repos ou en pause mais de peu de grévistes.

Michel Chabasse rappelle que les syndicats de retraités n'existent pas car non reconnus par l'État. Les sections « multipro » ne sont normalement que des structures de passage, ajoutant que la continuité syndicale ne suffit pas, il faut aller à la syndicalisation. Sept syndiqué(e)s sur 10 ne continuent pas leur adhésion comme retraité(e)s.

Il constate d'autre part, tout en le déplorant, une forme d'attentisme face à la situation internationale, la trouille (menaces de guerre), face aux décisions gouvernementales et les effets délétères de la délégation de pouvoir.

Jean-Pierre Ghiotto donne quelques informations sur la tenue du dernier comité exécutif national de la Filpac. Les futures Assises du papier ont été abordées. La décision par le secrétariat de l'embauche d'un camarade (Thomas Lambert) afin d'étoffer le groupe de formation a créé de fortes turbulences lors de ce CEN. Non pas sur le choix du camarade mais sur les conditions dans lesquelles cette embauche a été décidée. Peut-être que la question a été mal amenée...

Notre trésorier fait le point sur la situation financière de l'UFR arrêtée au 28 août 2025. À cette date, face à la prévision 2025, le déficit prévisible est de 7 000 euros. Il y a un retard sur le montant des cotisations perçues et sur les recettes estimées concernant le journal de l'UFR « Ensemble ».

Sur ce dernier point, le trésorier pose la question du passage de 10 à 11 euros (par syndiqué) du montant annuel de l'abonnement. Cela amène un débat entre ceux qui veulent absolument s'en tenir à l'équilibre budgétaire sur ce poste et ceux qui pensent nécessaire de favoriser plutôt une large diffusion de nos idées. Dans ce cadre, il est d'ailleurs proposé de faire parvenir notre magazine à l'ensemble de nos syndiqué(e)s dans la période de préparation du XIII<sup>e</sup> congrès. La question de l'augmentation de l'abonnement n'est pas tranchée et le sera lors du prochain congrès.

## 29 octobre

Carlos Tunon, secrétaire général de la Filpac, assiste à ce début de



séance pour faire le point sur la situation de la papèterie de Condat. Un projet de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) a été élaboré afin de sauver les emplois et de redémarrer cette entreprise que le groupe Lecta a décidé de fermer. La date butoir d'offre de reprise est fixée au 26 novembre. Le tribunal devrait trancher le 28 novembre. Si ce projet aboutit, ce sera une première. Le nombre d'emplois envisagé est identique à celui existant (embauches de commerciaux nécessaires). C'est l'association Condat Papers qui porte le projet. L'UFR peut aider en adhérant à l'association. La fédé a lancé une campagne d'adhésion à l'association ; le montant est de 10 euros minimum. Il est indiqué qu'un CSE peut adhérer.

Le Conseil national décide d'envoyer une motion de soutien et d'adhésion à l'association Condat Papers (10 euros) et de lui faire un don de 1 000 euros. Il mandate par ailleurs Jean-Pierre Albert (retraité de Condat et membre du Conseil national) pour représenter l'UFR au sein de cette association.

## Organisation du XIII<sup>e</sup> congrès de l'UFR

Les sept documents devant être envoyés aux sections sont examinés dans le détail par les membres du Conseil. Il est décidé d'y ajouter un document récapitulatif permettant à chaque destinataire de rapidement prendre connaissance des dates et heures d'arrivée et de départ, des types d'hébergements proposés, des conditions de prise en charge financière et surtout des différentes dates butoirs pour le re-

tour de documents à l'UFR. Par ailleurs, compte tenu de l'état de mise à jour de nos listings concernant les responsables de nos sections, il est décidé d'intégrer ces documents dans le prochain numéro de « Ensemble » afin de toucher le plus grand nombre de nos adhérent(e)s.

Enfin, sur suggestion de notre trésorier, il est décidé de faire une proposition de modification des statuts concernant le mode de calcul des voix portées par les sections en fonction du montant des cotisations versées à Cogétise et non plus seulement en fonction du nombre de syndiqué(e)s. Cette modification, si elle était adoptée par le XIII<sup>e</sup> congrès, n'entrerait en application qu'à l'occasion du congrès suivant (2029).

**Serge AUDONNET**



## Motion de soutien et adhésion à l'association Condat-Papers

Suite à la décision du groupe Lecta de vendre l'entreprise Condat, le Conseil national de l'Union fédérale des retraités de la Filpac CGT, réuni ce jour, mercredi 29 octobre 2025 à Montreuil, a décidé, en soutien aux salariés des papèteries de Condat, l'adhésion de l'UFR Filpac à l'association Condat-Papers ayant pour objet de porter la création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) par le versement d'une somme de 1 010 euros représentant 10 euros d'adhésion à l'association et 1 000 euros de don.

L'UFR Filpac mandate monsieur Jean-Pierre ALBERT, élu au Conseil national, pour la représenter au sein de l'association Condat-Papers.

Fait à Montreuil le 29 octobre 2025

# BRUIT DE BOTTES AU CONGRÈS DES MAIRES LA DIPLOMATIE OU LE NÉANT

► **Une petite musique militaire commence à faire grand bruit. Partout, les États relancent la course à l'armement. Et voilà maintenant qu'on nous demande d'être prêts à « perdre nos enfants ».**

Invité au congrès des maires, le chef d'état-major des armées – le Cema, le plus haut gradé français –, Fabien Mandon, a donc demandé aux élus locaux de préparer les citoyens à un possible affrontement avec la Russie ou la Chine dans les prochaines années. Le général a notamment déclaré qu'il fallait dorénavant « accepter de perdre nos enfants, de souffrir économiquement ».

Que le Cema informe le président de la République, les ministres et les députés de ce qu'il perçoit comme de possibles dangers, de nécessaires mesures à prendre... c'est sa fonction. Mais, ce mercredi, il est évidemment sorti de ce rôle. Contre la tradition républicaine qui veut que les questions de guerre et de défense soient pilotées par les politiques, il a pris l'initiative d'énoncer un changement de cap : désormais, il faudrait nous préparer à la guerre.

Fabien Mandon était, jusqu'à cet été, le conseiller personnel d'Emmanuel Macron. Il ne fait aucun doute que cette sortie tonitruante a été pesée et prise de concert avec lui. Qu'un gradé se substitue au politique est un précédent inacceptable. Le président doit s'adresser au pays et aux élus si, désormais, il propose cette nouvelle orientation. Et il doit accepter d'en débattre et susciter un vote de l'Assemblée. Il y a un point exact dans ce que dit Fabien Mandon : la guerre « zéro mort » n'existe pas. Il pose les mots justes : morts et destructions. Et alors le débat doit commencer.

Peut-on une seconde imaginer un conflit armé avec la Russie ? La Russie est la première puissance nucléaire mondiale. Qu'un pays disposant de l'arme nucléaire comme la France s'affronte avec la Russie serait une première et lancerait un engrenage dont l'issue est hautement incertaine. Comme le rappelle Bertrand Badie dans le dernier numéro de *Regards*, les

guerres désormais ne redessinent pas un nouvel ordre mais, partout, produisent le chaos : Afghanistan, Irak, Libye, Proche-Orient...

Le rappel du caractère expansionniste, ultra-réactionnaire et d'extrême droite du pouvoir russe ne justifie en rien que nous renoncions à notre combat pour le droit international, pour la paix.

**MAIS VOILÀ L'ESSENTIEL.  
LES BOMBES NE RÉGLERONT  
RIEN. IL FAUT QUE LA  
DIPLOMATIE COLLECTIVE  
S'EN MÊLE. C'EST LA SOLIDITÉ  
DE CES PRINCIPES  
QUI LIMITENT LES SOUTIENS  
À LA RUSSIE**

Il faut travailler à reconstruire un cadre de négociations, propice à la démocratie et qui se détache des relations bilatérales « entre hommes ». Ce n'est pas à Emmanuel Macron ou Donald Trump de résoudre les conflits. Celui qui dure depuis bientôt quatre ans en Ukraine ne trouvera d'issue que si l'on parvient à apporter une

réponse conforme aux principes essentiels, parfois contradictoires : respecter l'accord passé à la fin de l'URSS de ne pas installer l'Otan aux portes de la Russie ; respecter les frontières internationales reconnues ; accorder aux peuples la libre disposition d'eux-mêmes. D'autres sujets seront débattus comme celui de l'accès de la Russie à la mer Noire. Mais voilà l'essentiel.

Les bombes ne régleront rien. Il faut que la diplomatie collective s'en mêle. C'est la solidité de ces principes qui limitent les soutiens à la Russie. Il importe donc de façon prioritaire de recréer les instances qui ont été mises en place pour cela : l'ONU, la Cour pénale internationale. Le double standard mine les possibilités

de négociations. Les entorses aux décisions de la CPI aussi. Agir en raison et conformément à nos principes dessine un autre horizon pour la France que de nous préparer à la mort et au cataclysme.

**Catherine Tricot**  
*Site internet Regards.fr*

**Le recours à la guerre et à la force militaire est toujours un aveu de faiblesse, pas un signe de puissance. Depuis l'Antiquité, toutes les guerres se terminent autour d'une table de négociations...  
L'intelligence citoyenne et collective devrait éviter le surarmement et les guerres.  
Mais le monde est dominé par la religion du business : préparer et faire la guerre c'est du business qui rapporte, faire la paix et reconstruire, c'est un autre business qui rapporte aussi. Si on ne comprend pas ça, on ne comprend rien à la toxicité mortelle du système capitaliste...**

# SERVICES PUBLIC : PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

## UN VÉRITABLE BIG BANG DÉCIDÉ EN CATIMINI ?

▶ **À partir du 1<sup>er</sup> janvier, le gouvernement s'engage dans une dérégulation totale d'un bien essentiel et une mise à sac du service public de l'électricité. Tous les clients seront soumis à la volatilité des marchés. Tous, sauf les grands groupes. Le gouvernement s'est refusé à ouvrir un débat public sur le sujet.**

Personne ne le regrettera, tant, au fil des ans, il a été l'objet de dérives et de détournements coûteux. Au 31 décembre 2025, le dispositif de l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), qui met à disposition de la concurrence une partie de la production nucléaire d'EDF à prix bradé, s'arrêtera après quinze ans d'existence.

Mais comment va s'écrire la suite ? A-t-on entendu un seul débat public sur l'organisation de la production et la fourniture de ce bien essentiel ? Le gouvernement s'est-il expliqué une seule fois sur sa stratégie énergétique, le rôle qu'il entendait donner au service public d'EDF ? Rien, pas un mot.

La crise de 2022 a pourtant remis en lumière l'importance d'une stratégie énergétique et combien EDF avait un rôle essentiel pour assurer l'indépendance et l'attractivité de la France. L'urgence posée par les dérèglements climatiques souligne l'impératif de promouvoir à la fois la production d'une électricité décarbonée et la sobriété.

L'emballage déraisonnable pour l'intelligence artificielle rappelle que l'électricité va devenir un enjeu essentiel dans la nouvelle révolution technologique et industrielle. Les difficultés rencontrées par les ménages, dont plus d'un tiers désormais ont des retards de paiement de leur facture énergétique, soulignent l'importance d'avoir un cadre stable susceptible à la fois de garantir une électricité abordable pour tous et de permettre les indispensables investissements pour maintenir le système, tout en promouvant une société plus sobre.

Quel que soit l'angle choisi, tout poussait à ce que ces questions essentielles soient largement débattues et publiquement. À peine ébauché en 2023, le débat a été vite enterré par l'exécutif. C'est par un simple article dans le projet de loi de finances pour 2026 que la transformation du système électrique français est abordée, sans évaluation ni

consultation. Totalement abscons, cet article 41 – qui reprend et corrige partiellement un précédent article présenté dans la loi de finances 2025 – n'évoque les changements que sous le simple aspect de la surtaxation des éventuels profits d'EDF. Pour le reste, silence : tout se fait en catimini.

« Si le gouvernement refuse le débat sur l'avenir d'EDF, s'il ne présente aucun texte, aucun projet de loi sur la réorganisation du marché électrique en France, c'est qu'il sait qu'il est minoritaire. Personne ne veut des changements qu'il entend imposer au détriment de tous les usagers », explique Gwénaél Plagne, secrétaire du comité social d'entreprise central d'EDF, bien décidé à porter la question du service public de l'électricité partout jusqu'à l'élection présidentielle.

Le silence qui entoure cette transformation est d'autant plus inexplicable que le cadre dans lequel ont évolué les Français pendant des décennies est appelé à exploser. « C'est un big bang qui se prépare et qui passe totalement inaperçu des non-spécialistes, insiste François Lévêque, professeur d'économie à l'École des mines de Paris. Toute régulation de la production électrique va disparaître. Les consommateurs qui ont vécu pendant des années avec des prix administrés vont se retrouver du jour au lendemain exposés aux prix de marché de gros. »

### DANS LA MAIN DU MARCHÉ

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, EDF, qui jusqu'alors avait l'obligation de fournir les besoins électriques en France dans le cadre de prix réglementés, sera libre de vendre la totalité de sa production électrique sur les marchés spot ou à terme et à travers des contrats à terme conclus avec ses petits et ses gros clients.**

Les ménages, les artisans ou les commerçants qui, jusque-là, bénéficiaient de tarifs réglementés vont rejoindre la cohorte des PME et des collectivités locales qui en sont privées depuis plusieurs années et ont payé le prix fort pendant la crise de 2022 : ils n'auront plus aucune visibilité sur les factures d'électricité et aucune garantie de stabilité. En dehors des parties sur le financement des réseaux et les taxes en tout genre qui sont fixes, la partie consommation sera

variable, déterminée en fonction des prix volatils des marchés.

Il restera bien un tarif réglementé calculé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), à partir d'une moyenne des prix sur le marché de gros sur deux ans, pour déterminer un prix de référence pour les contrats. « On risque d'assister aux mêmes dérives que précédemment : la CRE va établir un tarif réglementé plus élevé qu'il ne devrait l'être, afin de favoriser la concurrence des fournisseurs alternatifs », grince Gwénaél Plagne.

**En février 2025, l'association UFC-Que choisir avait commencé à évaluer, à partir du projet de loi de finances 2025, l'impact de ces changements sur le pouvoir d'achat des ménages. Alors que ceux-ci ont déjà vu leurs factures augmenter de près de 70 % depuis 2019, la réforme prévue devait se traduire par une augmentation de 19 %, soit « jusqu'à 250 euros supplémentaires par an pour un foyer moyen », au risque d'aggraver encore la précarité énergétique qui touche déjà près de 7 millions de Français.**

Le gouvernement avait nié les chiffres de l'association de consommateurs, tout en ne présentant aucune autre évaluation. « Ils tablent sur la baisse des prix du mégawattheure (MWh) pour masquer la dérégulation projetée. Mais on sait ce qu'il en est des prix de l'électricité sur le marché de gros. Ils sont de la plus haute volatilité. La crise énergétique de 2022 et la guerre en Ukraine auraient dû servir de leçon. Le gouvernement n'a rien retenu », relève un observateur.

Pour les économistes et connaisseurs du secteur, le choix du gouvernement de mettre l'ensemble de sa production électrique à la merci d'un marché, indexé sur le prix du gaz, est injustifiable. Depuis des décennies, la stratégie énergétique de la France a été justement de construire un système solide, indépendant des sursauts financiers et géopolitiques. Et elle y est parvenue.

« Plus de 90 % de l'électricité française est produite à coûts fixes, que ce soit le nucléaire, l'hydraulique, l'éolien ou le solaire. La part du gaz représente une part infime – 4 à 5 % – utilisée par les centrales thermiques en cas d'appoint. Dès lors, pourquoi s'en remettre au marché, d'autant que la

France n'a pas besoin de l'extérieur pour sa consommation ? Elle exporte déjà plus de 20 % de sa production », relève un connaisseur du dossier. D'autres observateurs soulignent que le risque est grand que, à un moment, les prix de marché ne suffisent pas à couvrir les coûts fixes et les coûts complets de production et mettent en danger à la fois la santé financière d'EDF et les investissements futurs du système de production électrique français.

### UNE « USINE À GAZ »

Car, dans sa réforme, le gouvernement n'a rien prévu pour protéger l'entreprise publique. En 2023, le projet de réforme avait imaginé instaurer un prix plancher en deçà duquel EDF serait dédommée. Ce dispositif a disparu. Confirmant ses habitudes de traiter l'énergie comme une vache à lait budgétaire, sa seule préoccupation est de savoir comment il va taxer les éventuels surprofits d'EDF et les reverser, au moins partiellement, aux consommateurs en cas de flambée des prix.

Le schéma choisi tient de « l'usine à gaz », selon l'économiste François Lévêque. Le dispositif est si complexe et opaque que les failles et les dérives possibles apparaissent à vue d'œil avant même qu'il soit mis en œuvre. « Le gouvernement a inventé un mécanisme pire que l'Arenh », analyse un haut fonctionnaire.

Selon des calculs qui lui appartiennent, la CRE considère que, en 2026, le prix de 60,3 € le MWh couvrira les coûts complets de production d'EDF. Au-delà, l'entreprise publique sera bénéficiaire.

Le gouvernement a, selon le projet de loi, déterminé un premier seuil de prélèvement de 50 % des bénéfices si le prix oscille entre 5 et 25 euros au-delà d'un cours pivot. Un deuxième seuil de taxation de 90 % est fixé si le prix du MWh est plus élevé de 35 à 55 € par rapport au cours pivot. Mais à quel niveau est fixé ce cours pivot qui déclenche la taxation ? Est-ce quand EDF vend son électricité à 70-80 euros le MWh pour le premier seuil ? Est-ce quand le prix du MWh atteint 90-110 euros pour le second seuil ? Mystère. « Nous sommes dans l'inconnu. Tout doit être arrêté par décret. Il fait plus de quinze pages. Mais à ce stade, personne ne sait où le gouvernement va choisir de mettre le curseur », dit François Lévêque.

La suite est encore plus opaque. En cas de surtaxation, le gouvernement promet de reverser le produit de ces taxations aux consommateurs par le biais de leur fournisseur d'électricité. Charge à ce dernier de faire les calculs et les comptes, sous le contrôle de la CRE.

En fonction des contrats d'approvisionnement, chaque consommateur aura peut-être le droit à un rabais de 1 ou 2 euros sur le prix moyen de sa fourniture électrique,

compte tenu de sa consommation. « Mais pas de sa consommation totale. Seulement celle échelonnée entre avril ou août, explique François Carlier, directeur de l'association de consommateurs CLCV. Ce mode de calcul est fait pour avantager les producteurs au détriment des ménages. »

« Le gouvernement refait les mêmes âneries qu'avec le bouclier tarifaire. Cela nous a coûté 50 milliards de dettes supplémentaires et là, cela va nous coûter beaucoup plus. Plutôt que de vendre l'électricité à prix fixe et réglementé, comme notre production nous le permet, il préfère s'en remettre au marché, en essayant après d'en corriger les défauts. Mais la taxation sur les surprofits n'a rien rapporté, et ne rapportera rien », pronostique ce haut fonctionnaire.

Il imagine déjà comment des fournisseurs alternatifs peu scrupuleux vont utiliser les failles pour en tirer profit, comme avec l'Arenh. D'autant que les concurrents d'EDF sont exemptés de tout effort. Même Engie et TotalEnergies n'auront pas à payer de taxe en cas de surprofits liés à une flambée des cours. « Cela s'appelle la concurrence libre et non faussée », ironise-t-il.

### UNE ABERRATION IDÉOLOGIQUE

« Cette réforme est une aberration pour complaire à la Commission européenne. **Par idéologie, la Commission européenne n'a jamais supporté EDF, parce que c'est une entreprise publique, donc à bannir par principe. Par faiblesse, par conviction idéologique, le gouvernement une fois de plus a capitulé, refusant de défendre notre système, notre bien public** », s'empare un autre connaisseur du dossier.

« Le pacte qui existait avec les Français risque d'être rompu. Il y avait une acceptation des risques du nucléaire en contrepartie du partage de la rente économique que celui-ci apportait. Aujourd'hui, le gouvernement choisit de leur faire porter tous les risques sans en avoir aucun bénéfice. Cela ne peut pas fonctionner », relève François Carlier.

« Cela ne concerne pas seulement le nucléaire. Regardez les contestations autour des parcs éoliens. C'est toute la question de l'acceptabilité et de l'accès équitable de l'électricité au profit de tous », prolonge Gwénaél Plagne.

Dans son livre *Énergie et inégalités. Une histoire politique* (Seuil), l'économiste Lucas Chancel rappelle, à partir de séries longues, que l'énergie, bien essentiel, a toujours structuré les hiérarchies sociales.

Dès lors, la question de qui contrôle l'énergie devient un élément déterminant dans l'organisation de la société et la lutte contre les inégalités.

Cette bataille pour le contrôle des citoyens devient, selon lui, encore plus essentielle dans ces moments de transition écologique,

de chaos climatique et de crise démocratique.

### LA CAPTATION PAR LE PRIVÉ

Dans ce projet, il n'y a que les grandes entreprises dont l'activité nécessite une consommation importante d'électricité, les groupes « électro-intensifs », qui seront protégées. Le gouvernement leur a promis d'avoir accès à une partie de la production d'EDF sur la base de contrats à très long terme à des prix avantageux. « Qu'EDF leur accorde des avantages tarifaires, cela ne choque pas. Cela fait partie de notre mission de service public, d'aider à maintenir des industries sur notre territoire », dit Gwénaél Plagne. Encore faut-il que cela soit accompagné d'engagements mutuels et de contreparties. Mais, comme à son habitude, le gouvernement accorde des avantages sans rien demander en retour.

Au printemps 2025, un véritable bras de fer s'est engagé, pourtant, entre la direction d'EDF et les grands industriels, notamment ceux du Cleee (Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité sur le marché libre de l'électricité). Avant même l'entrée en vigueur de la réforme, le gouvernement demandait qu'EDF mette à la disposition de ces industriels au moins 12 térawattheures (TWh) afin de leur assurer une stabilité et une prévisibilité des prix pour dix ou quinze ans.

**Mais ces derniers exigeaient qu'EDF leur vende son électricité « en dessous du prix de revient », comme l'expliquait Luc Rémont, alors PDG d'EDF. Ils refusaient également de financer une partie des investissements nécessaires à ces contrats d'approvisionnement, estimant que l'entreprise publique devait en assumer seule la charge.**

Au nom de tous les industriels, le PDG de la multinationale Saint-Gobain, Benoît Bazin, est monté au créneau jusqu'au sommet de l'Élysée. En moins de vingt-quatre heures, Luc Rémont a été limogé et remplacé par Bernard Fontana, jusqu'alors PDG de Framatome. Depuis, on n'entend plus les industriels. « Ils ont dû obtenir ce qu'ils voulaient », constate Gwénaél Plagne.

**Par une étrange inversion des normes, ces groupes, qui ne jurent que par le marché, la libéralisation et la concurrence, demandent à l'État des garanties et une stabilité pour les protéger de ce même marché quand celui-ci ne leur donne pas l'assurance qu'il leur sera favorable.** Dans le même temps, les ménages et les autres clients se voient dépossédés de leur service public, et exposés à tous les risques de marché, sans que le gouvernement juge nécessaire d'ouvrir un débat et de les en informer. Ils n'auront qu'à payer.

**Extrait d'un article de Martine Orange**

*Médiapart*

# FISCALITÉ EN FRANCE

## GRANDES ENTREPRISES : TOUJOURS MOINS D'IMPÔT QUE LES PME

**Malgré la baisse de l'impôt sur les sociétés décidée par Emmanuel Macron en 2017, les PME en paient toujours proportionnellement davantage que les grandes entreprises, rappelle l'Insee. Pire, cet écart tend à se creuser.**

À l'heure de la disette budgétaire où chaque milliard est compté, la note de l'Insee publiée début septembre sur l'imposition effective des entreprises ne pouvait pas mieux tomber. Elle révèle que les grandes entreprises ont davantage bénéficié de la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) que les petites et moyennes entreprises (PME). Emmanuel Macron avait en effet promis, dès 2017, de ramener son taux de 33 % à 25 %.

Résultat des courses, le décalage a de quoi surprendre. Alors que le taux facial de l'impôt sur les bénéfices a justement été abaissé pour le rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE, l'Insee nous apprend qu'en réalité les grandes entreprises ne se sont pas acquittées d'un impôt de 25 % sur leurs bénéfices en 2022 mais plutôt de 15 %, contre 23 % pour les PME. L'écart entre grandes et petites sociétés ne date pas d'hier, mais il s'est accru au cours des dernières années.

Rien de nouveau sous le soleil : les multinationales ont davantage les moyens de localiser leurs profits à l'étranger que les PME et paient donc moins d'impôt sur les sociétés en France. Alors oui, mais non. Car il s'agit ici du taux d'imposition des seules entités françaises, c'est-à-dire du ratio que paient les firmes enregistrées en France sur les profits qu'elles déclarent dans le pays. Autrement dit, certaines peuvent effectivement réduire l'ampleur de leurs bénéfices dans l'Hexagone en localisant une partie dans des pays à l'imposition réduite. Mais ce que souligne l'Insee est que, en marge de ce phénomène, le taux d'impôt effectif est aussi plus faible pour ces sociétés.

Sophistication fiscale des multinationales

Comment cela est-il possible ? Légalement, toutes les entreprises sont soumises au même taux qui est de 25 % depuis 2021. Sauf que de nombreux outils permettent de réduire ce ratio sur certains revenus ou de déduire de son bénéfice certaines charges. Raison pour laquelle les économistes préfèrent étudier ce qu'ils appellent le taux implicite d'imposition. Celui-ci compare l'impôt effectivement payé au titre de l'IS à ce qu'on pourrait qualifier de profit économique, ou plus précisément l'excédent net de gestion.

C'est donc ce taux qui révèle une hétérogénéité d'imposition selon la taille de l'entreprise. Cette inégalité n'est pas non plus nouvelle et a déjà fait l'objet de plusieurs rapports.

« La sophistication fiscale des grandes entreprises leur permet d'exploiter au mieux le Code des impôts et ses règles, chose à laquelle les PME ont plus difficilement accès », résume Sébastien Lafitte, économiste à CY Cergy-Paris université et à l'Observatoire européen de la fiscalité.

Mais alors concrètement, comment passe-t-on d'un taux légal de 25 % à un taux réel de 14 % pour les grands groupes ? Le taux de 25 % est basé sur ce qu'on peut nommer un bénéfice fiscal, c'est-à-dire ce qui est considéré comme un profit par le fisc.

« Or, la capacité contributive des entreprises n'est pas bien mesurée par le bénéfice fiscal, puisqu'on peut enregistrer un certain nombre de déductions entre ce dernier et le bénéfice d'exploitation », précise Laurent Bach, économiste à l'Essec et coauteur d'une étude pour l'Institut des politiques publiques (IPP) sur le sujet en 2019.

Portant sur des données s'étalant entre 2005 et 2015, ses travaux avaient démontré que la principale explication du différentiel de taxation entre PME et grands groupes provenait de la

déduction des charges financières. En effet, les entreprises peuvent déduire de leurs bénéfices fiscaux le montant du remboursement de leurs prêts.

### GRANDS GROUPES : L'ENDETTEMENT

« Comme les intérêts payés par une entreprise sont déduits de la base fiscale sur laquelle est calculé l'impôt, forcément cela réduit l'imposition des entreprises qui ont tendance à beaucoup s'endetter, détaille Laurent Bach. Et en général ce sont les grandes sociétés qui se financent le plus par la dette puisqu'elles ont davantage accès aux marchés financiers. »

Le taux d'endettement des PME est en effet structurellement plus faible que celui des entreprises de taille intermédiaire et plus encore que celui des grandes entreprises. Ces dernières affichaient un endettement net en 2023 de plus de 70 % contre à peine 15 % pour les PME. Ces dernières ont accès au crédit bancaire, mais peu au marché obligataire 2, qui représente à l'inverse plus de la moitié de l'endettement des grandes entreprises. Selon les données de l'IPP pour l'année 2015, la déduction des charges financières permettait de diminuer de 10 points le taux d'imposition des grands groupes contre seulement 3 points pour les PME.

La déduction des charges financières a fait l'objet de plusieurs réformes ces dernières années pour en limiter l'ampleur, grâce notamment au plafonnement des montants maximaux déductibles. Cependant, la remontée des taux d'intérêt depuis 2022 devrait redonner de l'ampleur à cet outil et creuser potentiellement encore l'écart d'imposition entre les entreprises.

« La pertinence de la déductibilité des charges financières est remise en cause notamment par le Fonds monétaire international (FMI), qui met en évidence les distorsions créées par le "biais en faveur de l'endettement" de la fiscalité sur les bénéfices », notait d'ailleurs la Cour



des comptes dans un rapport paru sur le sujet en 2023. De son côté, la note de l'Insee montre que les principales explications à la diminution plus importante de l'imposition des grandes entreprises sont aussi à aller chercher du côté de l'imposition des plus-values et des revenus générés par les brevets.

« La loi française offre des taux réduits pour l'imposition des plus-values, de 5 % ou 19 % selon le type d'opération, explique Sébastien Laffitte. Quant aux revenus générés par les brevets, ils sont imposés à 10 % . »

Deux types de revenus qu'ont tendance à davantage générer les grandes entreprises que les petites. Les données de l'Insee révèlent que l'imposition des plus-values explique une diminution d'imposition de 8 points en moyenne sur les années 2016-2022 pour les grandes entreprises et de seulement 1 point pour les PME.

### ÉVASION FISCALE

Plafonnement de ces outils, ciblage plus fin, ou introduction de contraintes pour en bénéficier... les pistes pour diminuer ce différentiel d'imposition sont techniques mais ne manquent pas. Surtout que cet écart ne constitue qu'une partie de l'inégalité fiscale entre petites et grandes entreprises.

« L'évasion fiscale internationale réduit dans un premier temps le montant de profits localisés en France. Ensuite, les grandes entreprises arrivent en moyenne à réduire le taux d'impôt dont elles s'acquittent dans l'Hexagone. Elles gagnent donc sur les deux tableaux », synthétise Sébastien Laffitte.

Manipulation des prix de transfert intra-firme ou localisation d'actifs incorporels dans des paradis fiscaux, les outils de l'évitement fiscal sont également nombreux. Une étude du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cépii) de 2019 estimait ainsi que plus de 36 milliards d'euros de profit étaient artificiellement localisés à l'étranger, principalement au Royaume-Uni, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Cette inégalité face à l'impôt entre grandes et petites entreprises est à garder à l'esprit, alors qu'une éventuelle reconduction de la contribution

exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises est avancée pour préparer le budget 2026. Instaurée pour 2025, elle consiste à passer le taux facial de l'IS de 25 % à 30,15 % pour les sociétés réalisant plus d'un milliard de chiffre d'affaires et à 35,3 % pour celles enregistrant plus de 3 milliards de revenus. La question pourrait être : même avec cette contribution exceptionnelle, les grandes et petites entreprises sont-elles réellement imposées au même taux ?

**Justin Delépine**

*Alternatives économiques*

## ÉCHOS

### DEMANDE A L'«IA»...

Une correctrice de presse a récemment demandé à l'IA ce qu'elle pensait du remplacement des correcteurs par elle dans la presse. Voici sa réponse :

« Je peux dire que l'utilisation de l'IA pour remplacer les correcteurs dans la presse présente des avantages et des inconvénients.

D'un côté, l'IA peut améliorer l'efficacité et la rapidité du processus de correction, réduire les coûts et minimiser les erreurs humaines. Les outils d'IA sont capables de détecter les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, et peuvent être programmés pour respecter des styles spécifiques.

D'un autre côté, les correcteurs humains apportent une sensibilité et une compréhension contextuelle que l'IA ne peut pas

toujours reproduire. Les nuances culturelles, les jeux de mots, et les subtilités du langage sont souvent mieux interprétés par des humains. De plus, le remplacement des correcteurs par l'IA pourrait entraîner une perte d'emplois dans le secteur de la presse.

En conclusion, l'IA peut être un outil complémentaire utile pour les correcteurs, mais il est peu probable qu'elle puisse totalement remplacer l'expertise humaine dans le domaine de la presse. »

Et notre correctrice d'ajouter qu'elle ne pense pas que l'IA puisse détecter toutes les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe... Et, poursuit-elle, vous remarquerez que l'orthotypographie n'est pas abordée.

Allez, haut les cœurs !

## POLITIQUE

# NON, L'AGENDA DU RN N'EST PAS CELUI DE LA FRANCE

Dans une chronique parue dans *Le Monde*, le journaliste Philippe Bernard reproche à la gauche de passer à côté des « vrais sujets » : l'immigration, la délinquance, l'islam. Ce serait cette cécité qui expliquerait la progression de l'extrême droite. Ce raisonnement, qui se pare des habits de la lucidité, pose un problème de fond.

Il confond un agenda imposé par l'extrême droite avec un diagnostic objectif du pays. Et il contribue, malgré lui, à renforcer exactement les dynamiques qu'il prétend combattre. Reprenons les faits !

### UNE SÉQUENCE POLITIQUE SCIEMMENT IGNORÉE

Ces dernières semaines, la gauche parlementaire a tenté d'arracher des avancées sociales dans le budget. Elle a mis en lumière l'incohérence gouvernementale, a défendu, ligne après ligne, les classes populaires et moyennes : leurs salaires, leur pouvoir d'achat, leur accès aux services publics. Elle a parlé d'inflation, de santé, de transports – ces sujets que toutes les enquêtes d'opinion sérieuses placent au sommet des préoccupations des Français, bien avant le reste. Cette séquence a révélé deux visages complémentaires de la gauche : celle qui avait choisi de négocier avec le gouvernement et qui, face aux promesses non tenues, a décidé avec lucidité de se retirer, et celle qui, dans la cohérence, a tenu une ligne d'opposition en proposant un véritable contre-budget. Au terme de cet épisode, malgré leurs divergences, les forces progressistes ont démontré qu'elles demeuraient les seules à défendre l'intérêt des plus fragiles, là où ni le gouvernement ni l'extrême droite ne s'y résolvent.

Dans l'édito bilan, *Le Monde* raye d'un trait de plume cette séquence, lui substituant les obsessions thématiques de l'extrême droite. Et son journaliste d'écrire : « Alors que l'extrême droite



continue de s'enraciner auprès de l'opinion, la gauche paraît davantage préoccupée par le débat budgétaire et la question des primaires que par la nécessité de répondre aux questions qui taraudent les Français, la délinquance et l'immigration. »

### LA PAROLE QUI DÉRANGE LE CADRE

L'immigration et l'Islam seraient, selon Philippe Bernard, au cœur de l'agenda cette semaine notamment du fait du meurtre du regretté Mehdi Kessaci.

Là aussi, on peut y voir une lecture erronée de la réalité : cette même semaine, Amine Kessaci, le frère de la victime, militant écologiste et président de l'association Conscience, a prononcé des mots qui ont percé le bruit médiatique habituel. Malgré la douleur du deuil, Amine a nommé l'échec des politiques publiques face aux trafics, l'abandon des quartiers populaires, la nécessité d'un sursaut national fondé sur la prévention et les services publics... dans le même journal *Le Monde* qui publie l'édito qui produit l'analyse contraire.

Pour la première fois depuis longtemps, une parole issue des territoires concernés est venue contredire le récit simpliste qui domine les plateaux : non, le narcotrafic n'est pas une question ethnique ou religieuse. C'est une question

de santé publique, de présence de l'État, d'investissement dans les services de proximité.

Cette prise de parole aurait dû être saluée comme un tournant. Elle ne rentre manifestement pas dans le cadre préétabli. Tout ce qui ne s'inscrit pas dans le triptyque immigration-islam-insécurité semble relégué hors champ, comme non pertinent, comme non politique.

### LA CRÉDULITÉ MÉTHODOLOGIQUE

Pour étayer son propos, l'éditorialiste s'appuie ensuite sur un sondage Ifop présenté comme une preuve décisive. Cette fois, il ne s'agit plus d'insécurité, de narcotrafic ou d'immigration, mais de l'islam en France — comme si l'ensemble relevait d'un seul et même registre. Or la méthodologie de cette enquête a été largement discutée par plusieurs chercheurs : formulation orientée des questions, échantillonnage fragile, confusion récurrente entre pratiques religieuses, comportements sociaux et positionnements politiques. Certains soulignent même que le financement du sondage pourrait provenir d'acteurs étrangers aux intentions pour le moins ambiguës.

Le rôle d'une presse de référence devrait être d'exercer un regard critique sur les outils de mesure de l'opinion. Ici, on observe surtout une forme d'adhésion immédiate. On ne peut pas prétendre combattre l'extrême droite sur le terrain des idées tout en relayant, sans le moindre recul, des instruments statistiques aussi approximatifs et si facilement intégrés à son arsenal rhétorique.

### LE TOBOGGAN IDÉOLOGIQUE

Toute la démonstration repose sur un enchaînement implicite mais redoutablement efficace : immigration → islam → radicalisation → danger politique. Le glissement n'est jamais interrogé. Il est présenté comme une évidence sociologique. On y entre comme dans un

toboggan bien huilé. Un toboggan que l'extrême droite a précisément construit pour nous, pierre après pierre, depuis vingt ans. N'est-ce pas précisément le rôle d'une presse de référence que de dissoudre les amalgames, plutôt que de les reconduire par réflexe ? De démonter les logiques idéologiques plutôt que de les naturaliser ?

Les classes populaires voteraient RN parce qu'elles seraient hantées par la question migratoire. Cette lecture fait l'impasse sur toutes les enquêtes de fond qui montrent que leurs priorités sont ailleurs : pouvoir d'achat, santé, transports, logement, école, services publics de proximité.

Croire – ou faire semblant de croire – que les électeurs populaires votent par conviction identitaire plutôt que par colère sociale relève d'un paternalisme sociologique aujourd'hui largement invalidé.

Les ouvriers ne demandent pas des tribunes anxiogènes sur l'immigration. Ils demandent des salaires décents, des urgences qui ne ferment pas, des écoles où leurs enfants peuvent apprendre, une dignité matérielle.

Réduire leur vote à une peur de l'autre, c'est leur refuser une rationalité sociale. C'est aussi, accessoirement, leur donner raison de ne plus faire confiance à ceux qui prétendent les représenter.

### L'INJONCTION PARADOXALE

Le message est limpide : pour contrer l'extrême droite, la gauche devrait reprendre ses thèmes. Parler immigration comme le RN. Adopter son lexique. Valider son cadrage du réel. C'est ce que le centre-gauche a décidé de défendre depuis Rocard et qui a conduit à la victoire idéologique de l'extrême droite, ce que déjà l'on appelait en 1998 la lepénisation des esprits.

C'est précisément cette mécanique – imposer son agenda au débat public, faire en sorte que tout le spectre politique débâte de ses sujets – qui a permis au RN de progresser. L'extrême droite ne gagne pas seulement des voix. Elle gagne des cerveaux et transforme le sens commun. Elle fait en sorte que même ses adversaires finissent par penser dans ses catégories.

Et voilà qu'on reproche à la gauche de ne pas en devenir le relais ? De refuser de valider cette hégémonie culturelle en construction ? Ce renversement est vertigineux. Et c'est la meilleure manière de

## QUAND LA VÉRITÉ OFFENSE, LA SOLIDARITÉ S'IMPOSE

**Ce texte réaffirme l'attachement commun à la liberté d'expression syndicale, notre refus de voir les échanges sociaux déplacés devant les tribunaux, ainsi que la détermination à dénoncer les comportements irresponsables de certains dirigeants économiques.**

Il rappelle également que la véritable force de notre économie repose sur les travailleuses et travailleurs qui, chaque jour, maintiennent « **le navire à flot malgré les tempêtes.** » :

*Nous, secrétaires généraux, présidents et présidentes d'organisations syndicales apprenons que Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT, est inquiétée par la justice pour avoir usé d'un dicton imagé et bien ancré dans la sagesse populaire face à l'attitude de certains dirigeants économiques.*

*Nous refusons l'hypocrisie. Nous refusons que le débat social se tranche dans les prétoires.*

*À l'attention de ces chefs d'entreprise qui s'offusquent des mots tout en méprisant les actes : n'est-il pas violent de menacer de quitter le « **vaisseau France** » après avoir accumulé des fortunes grâce aux aides publiques, aux infrastructures et au système éducatif de notre pays ?*

*Considérant que les véritables héros de notre économie sont les marins - les travailleurs et travailleuses - qui s'activent*

*avec constance pour faire avancer le navire même dans la tempête ;*

*Considérant que menacer de l'abandonner au moindre coup de vent budgétaire relève d'une ingratitude civique profonde, nous affirmons que « **les rats quittent le navire** » n'est pas une injure, mais le constat amer d'un comportement irresponsable. Elle illustre une réalité : celle de la fuite des capitaux et des responsabilités face à l'effort collectif.*

*Si qualifier ainsi la déloyauté envers la Nation est un délit, alors nous sommes toutes et tous coupables de clairvoyance. C'est sereinement et solidairement que nous attendons la réaction des esprits chagrins dont la préoccupation devrait être de rendre des comptes à la collectivité plutôt que de bâillonner la parole syndicale.*

**Nous faisons nôtre cette liberté de ton,**

**Marylise Léon**

(Secrétaire générale de la CFDT)

**Frédéric Souillot**

(Secrétaire général de FO)

**Francois Hommeril**

(Président de la CFE CGC)

**Laurent Escure**

(Secrétaire général de l'UNSA)

**Murielle Guilbert**

(co-déléguée générale Solidaires)

**Julie Ferrua**

(co-déléguée générale Solidaires)

**Caroline Chevé**

(Secrétaire générale de la FSU)

transformer une défaite électorale en capitulation intellectuelle.

### LE RÔLE D'UN JOURNAL

Une question demeure : quel est le rôle d'un journal de référence ? Informer avec rigueur ? Décrypter les logiques politiques ? Éclairer le débat public ? Maintenir une exigence de méthode et de probité intellectuelle ?

Ou bien naturaliser les peurs ? Légitimer des sondages contestables ? Déplacer systématiquement le débat vers les terrains les plus favorables à l'extrême droite ?

Et expliquer doctement que si Marine Le Pen progresse, c'est parce que ses adversaires refusent de reprendre ses thématiques ?

On peut combattre l'extrême droite. Ou

on peut entretenir l'écosystème mental dans lequel elle se développe. Reproduire ses cadres de pensée. Valider ses grilles de lecture. Faire comme si ses questions étaient les seules légitimes.

Un choix a été fait.

Qu'il relève de la naïveté ou de l'imprudence, peu importe. Ce qui compte, c'est d'assumer une réalité simple : à force de répéter que l'immigration est le seul vrai sujet, on finit par donner raison à ceux qui le disent depuis vingt ans.

C'est ainsi que l'on transforme un fantasme politique en prophétie autoréalisatrice, et que, souvent sans le vouloir, on déroule le tapis de nos institutions à ceux qui veulent les détruire.

**Bechir Saket**

*Consultant en affaires publiques,*

*Militant écologiste*

# PESTICIDES ET LOI DUPLOMB

## RÔLE AVÉRÉ DES PESTICIDES ET PROGRESSION DES CANCERS

La loi Duplomb, qui réintroduit un pesticide interdit, cristallise dans la société une peur diffuse, celle du cancer. Elle grandit car le nombre de cas augmente, surtout chez les femmes et chez les jeunes. Les présomptions de liens avec certaines molécules se précisent.

Deux millions de personnes ont signé la pétition contre l'adoption de la loi Duplomb, lancée par une étudiante, et qui rassemble aujourd'hui bien au-delà des sphères militantes écologistes. L'une des mesures de cette loi est la réintroduction de l'acétamipride, de la famille des néonicotinoïdes, des insecticides tueurs d'abeilles. Au moment du vote de la loi, le 8 juillet, du balcon de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, Fleur Breteau a interpellé les député·es : « Vous êtes les alliés du cancer et on le fera savoir ! »

Cette femme de cinquante, touchée par une récurrence de cancer, assume d'en avoir « la tête ». Or cette tête est familière à beaucoup. « Il y a 400 000 nouveaux cancers par an en France. Tout le monde est touché, directement ou indirectement, beaucoup ont perdu un être cher. Il y a là un aspect politique bien naturel : on a envie de défendre un bien qui est la santé », analyse Pierre Sujobert, professeur d'hématologie aux Hospices civils de Lyon et chercheur au Centre international de recherche en infectiologie.

Cette crainte, les médecins la partagent aussi. Et cette fois, « ce n'est pas un ressenti, ce sont les données d'épidémiologie qui [les] inquiètent », poursuit l'hématologue.

Début juin, il a soumis une tribune aux principales sociétés savantes médicales : « Presque toutes ont signé, très vite. Cette communauté n'a pourtant pas l'habitude de se mobiliser. Cette fois, elle veut alerter. Même le directeur de l'institut Gustave-Roussy [le plus grand centre de lutte contre le cancer en France, situé à Villejuif (Val-de-Marne) – ndlr], le professeur Fabrice Barlesi, a parlé d'un "tsunami à



venir chez les jeunes". Ce sont des mots très forts que n'emploient pas ce genre de personnes habituellement. »

Publié dans *Le Monde* le 25 juin, le texte rappelle que « les dangers des pesticides pour la santé humaine ne sont plus à démontrer ».

Par rapport à 1990, le nombre de nouveaux cas de cancers a quasiment doublé en 2023, selon les dernières estimations de Santé publique France. 57 % des cancers touchent aujourd'hui les hommes, mais les cancers des femmes progressent plus vite. Depuis 1990, chez la femme, l'incidence – le nombre de nouveaux cancers à une période donnée – augmente chaque année, en moyenne de 0,9 % par an. Chez l'homme, l'augmentation est de 0,3 % par an de 1990 à 2023.

### LE CANCER DU SEIN AU PLUS HAUT EN FRANCE

La France a une particularité, le plus haut taux d'incidence du cancer du sein au monde : 105,4 cancers du sein pour 100 000 femmes, selon les données du Centre international de recherche sur le cancer (Circ). Il faut bien sûr comparer ce taux avec celui des autres pays riches qui ont des systèmes de santé performants. Florence Molinié, présidente du Réseau

français du registre des cancers, détaille les chiffres : « En 2023, 61 000 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués en France contre 30 000 en 1990 (+ 104 %). » Des études montrent que « cette progression est attribuable pour moitié à l'augmentation de la population et à son vieillissement et pour moitié à une augmentation du risque de cancer ». Parmi ces risques se trouvent des facteurs presque communs à tous les cancers : l'alcool, le tabac, le surpoids et la sédentarité. Mais près d'un tiers de ce risque est inconnu.

La docteure Molinié dit très prudemment qu'il « conviendrait de poursuivre les efforts sur la recherche de facteurs de risque, et en particulier le risque lié à l'exposome chimique, pour expliquer l'augmentation observée de l'incidence du cancer du sein chez la femme jeune ».

Depuis les années 1950, génération après génération, le cancer progresse : c'est ce que montre une large étude publiée par le journal médical *The Lancet* en 2024, qui étudie « les différences de taux de cancer entre des adultes nés entre 1920 et 1990 aux États-Unis ». Le taux d'incidence – c'est-à-dire le nombre de cas de cancers ramenés à la population – est « deux à trois fois plus important » dans la cohorte

des adultes nés dans les années 1990 que dans celle des années 1920 pour les cancers de l'intestin, du foie, du rein et du pancréas, chez les hommes et les femmes. Le risque d'avoir un cancer du sein a presque doublé chez les femmes nées dans les années 1990, par rapport à leurs aînées des années 1920.

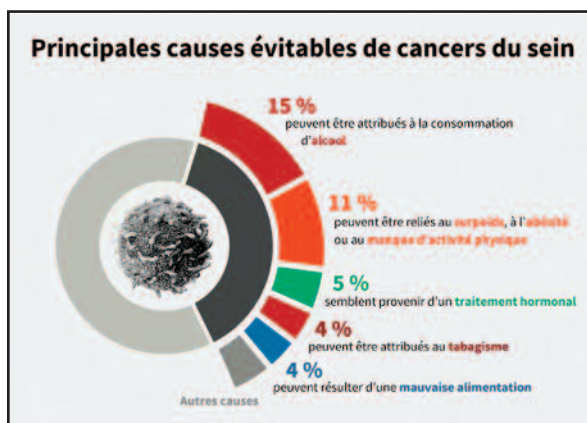
Une étude internationale estime à plus de 80 % la hausse mondiale des cancers chez les adultes âgé(e)s de moins de cinquante ans entre 1990 et 2019. Santé publique France confirme cette tendance en France dans une étude dévoilée en mars.

Une étude menée en Île-de-France constate une augmentation des cancers de l'enfant de 26 % entre 1980 et 2000. Le registre national des cancers de l'enfant détaille les chiffres les plus inquiétants. « Si les cancers des sujets jeunes augmentent, y compris chez les enfants, par définition, ce n'est pas explicable par leur vieillissement, analyse l'hématologue Pierre Sujobert. Il peut y avoir des prédispositions génétiques au cancer, mais assez rarement. « À moins de faire l'hypothèse que les êtres humains français aient changé de génome en cent ans, il ne reste plus que l'environnement : il semble être plus cancérigène pour les jeunes qu'il l'était il y a quelques dizaines d'années. »

Xavier Coumoul, professeur de toxicologie et de biochimie à l'université Paris-Cité, renchérit : « On ne peut pas dire que l'explosion du nombre de cancers chez les plus jeunes soit quelque chose qui soit lié à la génétique et à l'évolution de l'espèce humaine. C'est clairement lié à une évolution de notre environnement et probablement pour une grosse part de l'environnement chimique. Les hommes et les femmes ne sont pas censés être exposés à des molécules chimiques, étrangères à l'organisme. Heureusement, on a des systèmes de détoxification. Mais ce n'est quand même pas surprenant que l'exposition à ces molécules stresse le corps et puisse induire des pathologies cancéreuses. »

Il est l'un des auteurs du rapport « Pesticides et effets sur la santé » de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), publié en 2021.

C'est une expertise collective qui tire un bilan des connaissances à partir de 5 300 études. De nombreux liens entre l'exposition aux pesticides et la survenue d'une maladie sont faits.



Leur présomption est classée en trois catégories : forte, moyenne ou faible. Chez « les populations qui manipulent ou sont en contact avec des pesticides régulièrement », par exemple, « l'expertise confirme la présomption forte d'un lien entre l'exposition aux pesticides et six pathologies : lymphomes non hodgkiniens (LNH), myélome multiple, cancer de la prostate, maladie de Parkinson, troubles cognitifs, bronchopneumopathie chronique obstructive et bronchite chronique ».

Les bébés *in utero* et les enfants exposés aux pesticides dans un cadre professionnel – mais aussi domestique – ont plus de risques de développer « certains cancers, en particulier les leucémies et les tumeurs du système nerveux central ».

### MANGER BIO PROTÈGE DES CANCERS

Par ailleurs, la preuve de la nocivité est démontrée par l'étude française NutriNet-Santé, publiée en 2018 dans *The Lancet*. Cette étude s'est intéressée à la consommation de seize produits par près de 70 000 Français(els) volontaires, interrogé(e)s sur leur vie quotidienne et leur santé entre 2009 et 2016. L'étude prouve que celles et ceux qui ont mangé beaucoup de produits bio ont un risque très diminué de cancers.

Au contraire, celles et ceux qui ont mangé essentiellement des produits traités aux pesticides ont développé plus de cancers du sein, de la peau, du côlon-rectum et de lymphomes.

Comment les chercheuses et chercheurs parviennent-ils à démontrer un lien entre un pesticide et une maladie ? « 300 pesticides sont utilisés en France sur 1 000 qui existent dans le monde, explique Xavier Coumoul. Les agriculteurs utilisent des formulations qui peuvent contenir plusieurs pesticides. Dans le Roundup par exemple, il y a du glyphosate, un

herbicide, mais pas seulement. On a donc des cocktails de pesticides qui ont des modes d'action différents. »

Ce sont les études d'épidémiologie qui peuvent montrer une corrélation entre un ou des facteurs d'exposition et un effet sur la santé. L'équipe de recherche Epicene (Épidémiologie du cancer et expositions environnementales), rattachée à l'Inserm et au CHU de Bordeaux, participe par exemple à la cohorte Elfe, qui suit 18 000 enfants nés en 2011, y compris *in utero*.

De premières études ont été publiées sur les nouveau-nés : à la naissance, ceux-ci étaient de plus petite taille s'ils avaient été exposés *in utero* à des solvants et des particules ultrafines. L'étude va se poursuivre : des prélèvements et des questionnaires sont réalisés aux différents âges de la vie. Mais une seule étude épidémiologique ne permet pas de conclure, explique Fleur Delva, la directrice adjointe de l'équipe Epicene : « Un chercheur peut dire qu'il y a une association.

Mais il faut d'autres études épidémiologiques pour confirmer les résultats. S'il y a deux ou trois études, de très grosses cohortes de très bonne qualité, on commence à avoir une présomption très forte. » En revanche, la recherche parvient rarement à déterminer l'origine de clusters de cancers. Santé publique France a notamment travaillé sur les cancers pédiatriques survenus entre 2015 et 2019 dans le village de Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique) et aux alentours, dans le vignoble du muscadet. L'étude menée par Santé publique France reconnaît qu'il existe bien un cluster mais n'a pas pu établir de « cause commune ».

Pour les chercheurs et les chercheuses, « il y a trop peu de cas » et il est impossible de connaître « les doses de produits réellement épanchés dans les zones d'exploitation », explique Florence Molinié. Mais elle explique que « des travaux épidémiologiques sont en cours dans les registres de cancers pour identifier l'impact de résider à proximité de certaines cultures ». Les vignobles sont particulièrement surveillés.

Les pédiatres et les oncopédiatres du CHU le plus proche, celui de Nantes, sont eux aussi « vigilants, confie l'un d'eux. Ce sujet, tout le monde l'a en tête ».

**Caroline Coq-Chodorge**  
Médiapart

# SÉCURITÉ SOCIALE

## EST-ELLE VRAIMENT PLUS GÉNÉREUSE EN FRANCE ?

**Le modèle social français est l'un des plus protecteurs au monde, mais certains pays font encore mieux que l'Hexagone. Surtout, la dynamique tricolore est orientée à la baisse, contrairement à nombre de nos voisins.**

Après avoir affamé la bête, en la privant de recettes, l'heure de la curée est bientôt arrivée. Cette stratégie dite « starve the beast », popularisée par les conservateurs nord-américains dans les années 1980, correspond assez bien au sort actuellement réservé à la Sécurité sociale. Après plusieurs décennies de baisses des cotisations sociales, qui ne sont plus intégralement compensées par le budget de l'État, les déficits sociaux se sont inévitablement creusés. Offrant au gouvernement un prétexte tout trouvé pour couper dans les dépenses. Il ne reste plus qu'à convaincre les Français que leur système social est trop généreux, bien plus que chez nos voisins, et qu'il y a donc largement de quoi tailler dans le gras...

Sauf que la réalité est bien plus nuancée. La Sécurité sociale coûte cher, c'est indéniable. En 2023, la facture s'est élevée à 888 milliards d'euros, toutes prestations sociales confondues<sup>(\*)</sup>, soit 31,5 % de notre produit intérieur brut (PIB). C'est la part de PIB la plus élevée d'Europe, devant la Finlande (31,2 %), l'Autriche (29,7 %), l'Allemagne (28,6 %) ou encore l'Italie (28,1 %). La moyenne de l'Union européenne se situant à 26,6 %.

Mais si on rapporte ces dépenses au nombre d'habitants, le classement change significativement : avec 12 960 euros par habitant, la France dégringole à la 5<sup>e</sup> position, derrière le Luxembourg, la Norvège, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne et le Danemark. Les Français restent néanmoins mieux dotés que la moyenne des Européens (10 541 euros). Cependant, faut-il vraiment s'en plaindre ?

La plupart des pays riches dépensent d'importantes sommes pour financer leur système de santé ou payer les retraites de leurs aînés. C'est plutôt un signe de progrès. Et si le niveau de protection sociale de la France se situe dans le haut du panier, il ne paraît pas anormal comparé aux autres pays d'Europe

du Nord et de l'Ouest. Il est en revanche plus généreux – et c'est heureux – que celui des pays d'Europe du Sud ou de l'Est, où la dépense par habitant chute à 4 870 euros en Lettonie et peine à dépasser les 6 000 euros en Grèce.

Quid des pays libéraux, qui ont confié une grande partie de leur protection sociale au secteur privé ? En ont-ils pour leur argent ? Pour pouvoir se comparer aux pays anglosaxons, il faut mobiliser une autre source : l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui calcule les dépenses de protection sociale un peu différemment, mais qui a l'avantage de présenter un indicateur agrégeant les dépenses publiques et privées de protection sociale. Et là, surprise : la France est moins dispendieuse que les États-Unis ! En 2021, selon l'OCDE, nous avons consacré 32 % de notre PIB aux dépenses sociales, qu'elles soient prises en charge par le public ou le privé, contre 33,2 % outre-Atlantique.

Le niveau de dépense est important dans une logique comptable, mais il ne nous dit pas vraiment si un modèle est plus généreux qu'un autre. Un pays peut dépenser beaucoup d'argent sans être très efficace, ni offrir des prestations de qualité avec une couverture suffisamment large. Une bonne partie de cette manne peut être absorbée dans les frais de gestion des organismes qui assurent la protection, ou être mal ciblée. Pour se faire une idée plus précise, il faut quitter les moyennes générales et entrer dans le détail des différentes prestations. Sans oublier de se poser la question de la finalité que l'on fixe à notre modèle de sécurité sociale.

Commençons par le plus gros morceau : les retraites et la dépendance. C'est le premier poste de dépense dans quasiment tous les pays européens. L'Italie est le pays qui consacre la part de PIB la plus élevée (16,6 % en 2023), suivie par l'Autriche (15 %) et la Finlande (14,5 %). La France n'est pas en reste et arrive en 4<sup>e</sup> position, en y affectant 14,2 % de son PIB, sensiblement plus que la moyenne européenne (12,4 %). Si l'Italie est

la plus dépensière, ce n'est pas nécessairement parce qu'elle est plus généreuse, mais essentiellement pour une raison démographique : la population y est beaucoup plus âgée que la moyenne des autres pays européens.

D'où l'intérêt de regarder un autre indicateur : le niveau moyen de prestation vieillesse par personne âgée de 65 ans ou plus. Vu sous cet angle, l'Italie dégringole à la 9<sup>e</sup> position avec 27 700 euros, en parité de pouvoir d'achat, juste devant la France (27 300 euros), et loin derrière le Luxembourg (62 800 euros), l'Autriche (39 400 euros), la Norvège (36 700 euros) ou encore la Belgique (32 400 euros). Une autre manière d'évaluer la générosité des différents régimes de retraite est de comparer les taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport entre les pensions des retraités et les revenus du travail des actifs. Et de ce point de vue, c'est le grand écart, entre les 97 % dont jouissent les Luxembourgeois et les 35 % dont doivent se contenter les Lituanais.

Avec un taux de remplacement de 60 %, les retraités français sont légèrement au-dessus de la moyenne européenne, mais moins bien lotis que les Espagnols (75 %), les Grecs (74 %), les Italiens (74 %), les Portugais (68 %), les Slovaques (62 %) ou les Polonais (61 %). Ce que confirme le niveau de vie relatif des personnes âgées par rapport aux actifs : à 0,93, la France occupe la 10<sup>e</sup> position, légèrement au-dessus de la moyenne européenne (0,90), mais loin derrière le Luxembourg ou l'Espagne, deux pays où le niveau de vie médian des personnes âgées est supérieur à celui des 18-64 ans.

La position de la France s'améliore nettement en revanche quand on s'intéresse au taux de pauvreté des plus de 65 ans : 12,5 %, soit bien moins que la moyenne européenne (17,3 %). L'Hexagone fait partie du petit club des pays où la pauvreté des personnes âgées est moins importante que celle des 25-64 ans, avec le Luxembourg, la Slovaquie et la Norvège. Une exception à l'échelle européenne. Historiquement, la réduction de la

pauvreté des aînés était bien l'une des finalités assignées à notre système de sécurité sociale. Et de ce point de vue, c'est un véritable succès, d'autant plus qu'on y consacre relativement moins d'argent que certains de nos voisins.

Autre gros poste dans le budget de la Sécurité : la santé. La France est le pays européen qui consacre la plus grande part de son PIB (9,7 %), juste devant l'Allemagne (9,6 %), la moyenne européenne se situant à 8 %, selon Eurostat. Mais là encore, cette hiérarchie est modifiée si l'on rapporte cela au nombre d'habitants : avec 3 980 euros par Français, l'Hexagone dégringole en 9<sup>e</sup> position, au-dessus de la moyenne européenne (3 360 euros), mais loin derrière le Luxembourg (6 000 euros), les Pays-Bas (5 200 euros) et l'Allemagne (4 780 euros).

Quant aux États-Unis, ils dépensent environ 10 % de plus par habitant que la France pour la santé. Sans que cela soit un gage ni de générosité, ni d'efficacité. Bien au contraire. Le (contre) modèle américain, qui repose en grande partie sur une multitude d'assurances privées, coûte très cher pour des résultats médiocres. En témoigne l'espérance de vie, de 79,3 ans outre-Atlantique contre 83,1 ans en France et 81,5 ans en moyenne en Europe, en 2023, selon l'Institut national d'études démographiques (Ined).

Une meilleure manière d'évaluer la générosité d'un système de soin est de s'intéresser au reste à charge, c'est-à-dire à ce que les ménages doivent payer de leur poche une fois que les remboursements de soins sont intervenus. Or, la France fait partie des trois pays européens où la part des dépenses de santé qui restent à la charge des ménages est la plus faible, avec la Croatie et le Luxembourg : 9,2 %, contre 14,2 % en moyenne en Europe. Rapporté au nombre d'habitants, ce reste à charge reste très faible en France : 426 euros, contre 516 euros en moyenne et 790 euros au Portugal ou 820 euros en Belgique. Seuls les Pays-Bas, l'Irlande, le Luxembourg et la Croatie font mieux que l'Hexagone.

L'essentiel des dépenses de santé concerne des prestations en nature, c'est-à-dire les soins effectués avec ou sans indemnisation. En France, 10 % seulement des prestations du risque maladie sont des versements d'argent.

Ce sont les fameuses indemnisations pour congés maladie, qui sont régulièrement dans le collimateur du patronat et du gouvernement. Or, il est intéressant de noter que sur ce point la France n'est pas du tout généreuse : rapporté au nombre de personnes en emploi, et exprimé en parité de pouvoir

d'achat, le montant des indemnités versées pour congés maladie est bien plus faible en France (766 euros) qu'en moyenne en Europe (1 011 euros). L'Hexagone se situe à la 15<sup>e</sup> place... Même constat pour le risque invalidité, qui comprend les accidents de travail et les maladies professionnelles : la France n'est pas particulièrement généreuse. Elle y consacre 1,8 % de son PIB, c'est moins que la moyenne européenne (1,9 %). L'Hexagone fait partie des pays où les pensions d'invalidité couvrent un nombre important de personnes mais avec des montants relativement faibles par bénéficiaire.

Notre modèle social n'est pas non plus spécialement généreux avec les familles. Avec 3 900 euros dépensés par enfant, la France est sous la moyenne européenne (4 680 euros) et très loin derrière le Luxembourg (15 750 euros) ou l'Allemagne (9 060 euros). Il faut cependant rappeler que ces données ne prennent pas en compte le quotient familial, qui permet de réduire la facture fiscale des familles françaises, et ferait sensiblement remonter l'Hexagone dans le classement s'il était intégré.

Ces cinq risques (vieillesse, maladie, famille, accident de travail et maladie professionnelle) constituent le cœur de la Sécurité sociale. Mais la protection sociale est plus large, et prend également en charge les risques emploi ou pauvreté. Du côté du chômage, la dépense moyenne par chômeur s'élève à 22 000 euros en France, c'est-à-dire moins qu'au Luxembourg (24 940 euros), qu'en Autriche (26 089 euros) ou qu'en Allemagne (29 156 euros), pays qui décroche la palme des aides aux demandeurs d'emploi. L'Hexagone reste cependant parmi les pays les plus généreux d'Europe sur ce plan, bien au-dessus de la moyenne européenne (15 000 euros).

Quant aux dépenses moyennes par habitant consacrées à la lutte contre la pauvreté, elles sont de 488 euros en France, contre 543 euros au Danemark, 666 euros au Luxembourg ou encore 844 euros aux Pays-Bas. Nos voisins néerlandais sont donc quasiment deux fois plus généreux que nous avec les plus pauvres. Toutefois, les pauvres français restent nettement mieux servis que la moyenne des pauvres européens (274 euros). À noter, cependant, que cet argent ne profite pas qu'aux « assistés ». Là où l'Hexagone se démarque vraiment de ses voisins européens, c'est en effet dans le soutien qui est accordé aux travailleurs modestes, plus important qu'ailleurs. Notamment grâce à la prime d'activité.

Que retenir de ce tour d'horizon ? Le modèle social français n'a pas à rougir quand on le

compare à ses voisins. Il offre un haut niveau de protection et notre pays ne lésine pas sur les moyens qu'il y consacre. Mais d'autres font souvent mieux que nous. On est donc loin du stéréotype d'un pays qui serait « trop » généreux. Dans un certain nombre de domaines, c'est plutôt l'inverse : la France n'est pas assez généreuse avec ses invalides, avec les jeunes ou avec les salariés en arrêt maladie.

Surtout, il ne faut pas regarder la photo à un instant T, même si elle peut sembler relativement flatteuse pour ce qui concerne la santé, les retraites, l'emploi ou la pauvreté. Il faut aussi observer la dynamique et celle-ci est inquiétante. En 2022, partout en Europe, les dépenses de protection sociale ont augmenté moins vite que l'inflation, très forte cette année-là. Elles ont donc baissé en euros constants, une fois déduits les effets de la hausse des prix.

En 2023, néanmoins, elles sont reparties à la hausse, malgré une inflation toujours élevée, dans la plupart des pays européens. Mais pas en France : les dépenses de protection sociale y ont reculé pour la deuxième année successive : -1,9 % en 2023 après -2 % en 2022, en euros constants. Et pendant la décennie qui a précédé, entre 2012 et 2022, elles ont augmenté plus modérément en France (+1,4 % en moyenne par an) que chez nos voisins (+1,7 %).

Dans le détail, en 2023, les dépenses de santé ont baissé de 3,2 % en France, contre 0,8 % au sein de l'Union européenne. On observe la même tendance défavorable à la France pour l'invalidité (-0,5 % contre +1,5 %), le risque vieillesse-survie (-1 % contre +1 %), la branche famille (-0,8 % contre +0,2 %).

Quant aux dépenses consacrées aux chômeurs et aux pauvres, elles ont également baissé, mais un peu moins vite que la moyenne européenne. Ce qui constitue une maigre consolation.

Bref, plutôt que de s'inquiéter d'une pseudo-générosité de notre modèle social, la question qu'il faudrait se poser est : jusqu'à quand notre protection sociale sera-t-elle suffisamment généreuse ?

**\* Le périmètre de la protection sociale est plus large que celui de la sécurité sociale stricto sensu, qui se limite aux retraites, à l'assurance maladie, aux allocations familiales ainsi qu'aux accidents de travail et maladies professionnelles. Les dépenses liées à ces quatre branches représentent 28 % du PIB en France (24,6 % en moyenne au sein de l'Union européenne). Quand on parle de protection sociale, on ajoute l'assurance chômage, le logement et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.**

**Laurent JANNEAU**

*Alternatives économiques*

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

**Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE**

**Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026**

Cher(e)s camarades,

Le XIII<sup>e</sup> congrès de l'UFR Filpac-CGT se déroulera du 22 au 24 septembre 2026 au sud-ouest de Paris. A l'heure où notre protection sociale et nos retraites font l'objet de multiples attaques, il est important que nous prenions le temps de débattre et de construire une riposte syndicale à la hauteur de l'enjeu.

Vous trouverez ci-après le dossier congrès comportant 7 fiches :

1. Propositions de modifications statutaires
2. Fiche d'identification et d'hébergement - DÉLÉGUÉ TITULAIRE
3. Identité du délégué titulaire
4. Fiche d'identification et d'hébergement - DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE (à titre auditif)
5. Fiche d'identification et d'hébergement – ACCOMPAGNANT(E)
6. Fiche de candidature au Conseil National de l'UFR FILPAC
7. Fiche d'identification et d'hébergement – CANDIDATURE AU CONSEIL NATIONAL

Chaque fiche est à retourner dûment complétée dans les meilleurs délais, impérativement avant la date limite figurant sur celle-ci, à l'adresse suivante :

UFR FILPAC-CGT  
263 rue de Paris  
Case 426  
93514 MONTREUIL CEDEX

Ou par email : [ufrfilpac@gmail.com](mailto:ufrfilpac@gmail.com)

Rappel des dates limites pour le retour des documents :

- **28 février 2026 :** Fiche d'identification et d'hébergement - DÉLÉGUÉ TITULAIRE  
Identité du délégué titulaire  
Fiche d'identification et d'hébergement - DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE (à titre auditif)  
Fiche d'identification et d'hébergement – ACCOMPAGNANT(E)  
Fiche d'identification et d'hébergement – CANDIDATURE AU CONSEIL NATIONAL
- **30 avril 2026 :** Fiche de candidature au Conseil National de l'UFR FILPAC
- **20 juin 2026 :** Propositions de modifications statutaires

Notre congrès se déroulera au centre de formation CGT Benoît Frachon. Pour préparer votre venue et découvrir le centre, vous pouvez consulter le site internet <https://cbf.cgt.fr/>

## Hébergement

Vous serez logé(e)s en chambres individuelles équipées d'un lit de 140, d'une douche et de WC. Les draps, couvertures et serviettes de toilette sont fournis par le centre. Vous devrez faire votre lit à l'arrivée.

Pour des raisons d'hygiène et de bon fonctionnement, les animaux ne sont pas admis sur le centre.

Le tarif accompagnant est de 50 € par jour. Ce tarif comprend les repas et le petit déjeuner, l'accompagnant étant hébergé dans le logement de la personne accompagnée.

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

**Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE**

**Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026**

## Accueil

Si nécessaire, vous pouvez arriver dès le lundi 21 septembre 2026 à partir de 17 h 30.

L'accueil officiel des délégué(e)s s'effectuera à partir de 10 heures le mardi 22 septembre 2026 pour un début des travaux du congrès à 14 heures.

Une soirée fraternelle clôturera le congrès le jeudi 24 septembre.

Le départ des délégué(e)s est prévu le vendredi 25 septembre 2026 après le petit déjeuner.

## Transport

- Par le RER et le train :

Depuis PARIS : prendre la ligne du RER B - Direction St-Rémy-Lès-Chevreuse - Durée du trajet : 1h environ - Descendre à la station : Courcelle-sur-Yvette – Marcher 400 m pour rejoindre le centre

Depuis la gare TGV de Massy : Prendre la ligne du RER B - Direction St-Rémy-Lès-Chevreuse - Durée du trajet : 20 mn environ - Descendre à la Station : Courcelle-sur- Yvette – Marcher 400 m pour rejoindre le centre

- Par Avion :

Arrivée à Roissy : prendre la ligne du RER B - Direction St-Rémy-Lès-Chevreuse - Durée du trajet : 1h15 environ - Descendre à la station : Courcelle-sur- Yvette – Marcher 400 m pour rejoindre le centre

Arrivée à Orly : prendre la ligne du RER B - Direction St-Rémy-Lès-Chevreuse - Durée du trajet : 30 mn environ - Descendre à la station : Courcelle-sur- Yvette – Marcher 400 m pour rejoindre le centre

- Par la route :

Depuis Paris : prendre l'A10 en direction de Lyon, puis la direction de Palaiseau. Continuer sur la route de Saclay en direction de Gif-sur-Yvette.

Le Centre se situe dans le quartier de Courcelle-sur-Yvette, et touche la commune de St-Rémy-Lès-Chevreuse.

Adresse du centre : 12 rue Fernand Léger – 91190 Gif-sur-Yvette

## Frais de transports

Le délégué titulaire est indemnisé de ses frais de transport sur la base du tarif SNCF 2e classe, « Carte senior », (tarif à la date du congrès).

Pour les délégués venant en voiture, l'indemnisation est de 0,60 € par kilomètre et par véhicule. Le covoiturage est à privilégier.

Recevez, camarades, nos plus fraternelles salutations.

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

**Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE**

**Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026**

**Propositions de modifications statutaires présentées par :**

Syndicat ou section ..... Région .....

Article à modifier - <i>ancienne rédaction</i>	<i>Nouvelle rédaction</i> proposée ou propositions

Article 19 des statuts - Les modifications à apporter aux présents statuts devront être soumises au congrès de l'UFR CGT FILPAC avec inscription préalable à l'ordre du jour dudit congrès, huit semaines avant la date fixée pour l'ouverture dudit congrès. **(Date limite le 20 juin 2026)**

**Chaque proposition de modification devra faire l'objet d'une feuille séparée**

Date :

Signature du secrétaire :

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE

Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026

## FICHE D'IDENTIFICATION ET D'HEBERGEMENT - DÉLÉGUÉ(E) TITULAIRE

Section : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du délégué : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse (rue) \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

### HÉBERGEMENT (Rayer les mentions inutiles)

Heure prévue d'arrivée au **CENTRE** \_\_\_\_\_

Arrivée directe SNCF **OUI NON** Arrivée par la route **OUI NON**

Distance aller-retour par véhicule pour rejoindre le **CENTRE** en km \_\_\_\_\_

Séjour au **CENTRE BENOIT FRACHON** (cocher les cases correspondantes)

Possibilité d'arrivée le 21 septembre 2026 à partir de 17 h 30	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Accueil à partir de 10 heures le 22 septembre 2026 – début des travaux du congrès à 14 heures.</b>		
Nuit du 22 septembre au 23 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 23 septembre au 24 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 24 septembre au 25 septembre 2026 (départ après petit déjeuner)	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

Délégué accompagné : **OUI NON** (rayer la mention inutile)

Si OUI remplir et retourner la fiche spéciale « **accompagnant** »

**Type de logement** : Chambre seule (lit double)

**Frais de transports et de séjour** : Le délégué titulaire est indemnisé de ses frais de transport sur la base du tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe, « **Carte senior** », (tarif à la date du Congrès).

Pour les délégués venant en voiture, l'indemnisation est de 0,60 € par kilomètre et par véhicule. Le covoiturage est à privilégier

**ATTENTION : AUCUNE AUTRE BASE D'INDEMNISATION NE SERA ADMISE.**

**Date** :

Signature du secrétaire

Signature du délégué

Imprimé à retourner impérativement avant le 28 février 2026

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

**Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE**

**Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026**

## **IDENTITÉ DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE :**

Section : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du délégué : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse (rue) \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

## **PARTICIPANT AU CONGRÈS AU TITRE DE : (rayer les mentions inutiles)**

Membre du Conseil national sortant :	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Délégué de section :	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Délégué supplémentaire :	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

## **RESPONSABILITÉS SYNDICALES :**

---



---



---



---

## **OBSERVATIONS OU QUESTIONS :**

---



---

Imprimé à retourner impérativement avant le 28 février 2026

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE

Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026

FICHE D'IDENTIFICATION ET D'HÉBERGEMENT - **DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE** (à titre auditif)

Section : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du délégué : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse (rue) \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**HÉBERGEMENT** (rayer les mentions inutiles)

Heure prévue d'arrivée au **CENTRE** \_\_\_\_\_

Arrivée directe SNCF **OUI NON** Arrivée par la route **OUI NON**

Séjour au **CENTRE BENOIT FRACHON** (cocher les cases correspondantes)

Possibilité d'arrivée le 21 septembre 2026 à <b>partir de 17 h 30</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Accueil à partir de 10 heures le 22 septembre 2026 – début des travaux du congrès à 14 heures.</b>		
Nuit du 22 septembre au 23 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 23 septembre au 24 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 24 septembre au 25 septembre 2026 ( <b>départ après petit déjeuner</b> )	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

Le délégué accompagné : **OUI NON** (rayer la mention inutile)

Si OUI remplir et retourner la fiche spéciale « **accompagnant** »

**Type de logement** : Chambre seule (lit double)

**Frais de transports et de séjour** : *Les frais de transport et de séjour des délégués supplémentaires sont à la charge exclusive de la section ou du syndicat.*

Date :

Signature du secrétaire

Signature du délégué supplémentaire

Imprimé à retourner impérativement avant le 28 février 2026

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE

Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026

## FICHE D'IDENTIFICATION ET D'HEBERGEMENT – **ACCOMPAGNANT(E)**

Section : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse (rue) \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

### **HEBERGEMENT** (Rayer les mentions inutiles)

Séjour au **CENTRE BENOIT FRACHON** (cocher les cases correspondantes)

Nuit du 21 septembre au 22 septembre 2026 ( <b>à partir de 17 h 30</b> )	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 22 septembre au 23 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 23 septembre au 24 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 24 septembre au 25 septembre 2026 ( <b>départ après petit déjeuner</b> )	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

**Date :**

Signature du secrétaire

### **INFO : le tarif accompagnant est de 50 € par jour**

Ce tarif comprend les repas et le petit déjeuner,  
l'accompagnant étant hébergé dans le logement de la personne accompagnée.

**Imprimé à retourner impérativement avant le 28 février 2026**

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE

Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026

## FICHE DE CANDIDATURE AU CONSEIL NATIONAL DE L'UFR FILPAC

Section : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

### Identification du candidat

Nom et prénom du candidat : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Fonction dans le syndicat : \_\_\_\_\_ Autres mandats syndicaux : \_\_\_\_\_

Date d'adhésion à la CGT : \_\_\_\_\_ Date d'adhésion à la FILPAC CGT : \_\_\_\_\_

Date d'adhésion à la section ou au syndicat de retraités : \_\_\_\_\_

Profession d'origine : \_\_\_\_\_ Dernière profession exercée : \_\_\_\_\_

Lecture de la presse syndicale : (souligner les titres lus)

LA VIE  
OUVRIERE

LE PEUPLE

VIE NOUVELLE

IMPAC

ENSEMBLE  
(UFR)

ENSEMBLE  
(CGT)

### ADRESSE DU CANDIDAT

Adresse (rue) \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**Les candidats, proposés par le syndicat ou la section de retraités, sont élus au Conseil national par les délégués au Congrès. Le nombre de voix dont dispose chaque section ou syndicat est déterminé par le nombre de timbres payés à COGETISE C.G.T. (ANNÉES 2023-2024-2025) divisés par 3 - AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2026 Dans le cas où un syndicat est représenté par plusieurs délégués, il lui appartient de déterminer la répartition de ses voix entre ses délégués.**

Date :

Signature du secrétaire

Signature du candidat au CN

Imprimé à retourner impérativement avant le 30 avril 2026

Union fédérale des retraités, préretraités, veuves et veufs du Livre, du Papier et de la Communication

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS UFR FILPAC-CGT

Centre Benoît Frachon - 12, rue Fernand-Léger - 91190 GIF-SUR-YVETTE

Du mardi 22 septembre 2026 au jeudi 24 septembre 2026

## FICHE D'IDENTIFICATION ET D'HÉBERGEMENT –

### CANDIDATURE AU CONSEIL NATIONAL

Section : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du délégué : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse (rue) \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

#### HÉBERGEMENT (Rayer les mentions inutiles)

Heure prévue d'arrivée au **CENTRE** \_\_\_\_\_

Arrivée directe SNCF **OUI NON** Arrivée par la route **OUI NON**

Distance aller-retour pour rejoindre le **CENTRE** en km \_\_\_\_\_

Séjour au **CENTRE BENOIT FRACHON** (cocher les cases correspondantes)

Possibilité d'arrivée le 21 septembre 2026 à partir de 17 h 30	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Accueil à partir de 10 heures le 22 septembre 2026 – début des travaux du congrès à 14 heures.</b>		
Nuit du 22 septembre au 23 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 23 septembre au 24 septembre 2026	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Nuit du 24 septembre au 25 septembre 2026 (départ après petit déjeuner)	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

Type de logement : Chambre seule (lit double)

Date :

Signature du secrétaire

Signature du candidat au CN

Imprimé à retourner impérativement avant le 28 février 2026

# LES CHIFFRES

## RETRAITES PENSIONS

### RÉGIME GÉNÉRAL

Revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : **2,2 %**.  
- Montant maximum (théorique) : **1 962,5 €** (montant fixé en fonction du plafond de la Sécurité sociale).

- Minimum contributif : **747,69 €** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le montant est majoré si la durée de cotisation est égale ou supérieure à 120 trimestres.

Montant maximum : **893,65 €** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Majorations sans condition de ressources : **10 %** pour 3 enfants au moins.

- Majorations sous conditions :  
pour tierce personne : **1 365,08 €**  
pour un enfant à charge : **5 %**

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

**Agirc-Arrco** : Rendement du point : **1,4386 €** au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Prix d'achat du point : **20,1877 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Ircantec** : Rendement du point **0,55553 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Prix d'achat du point : **5,611 €** pour l'année 2025.

### PENSION DE RÉVERSION

#### Régime général

- Elle est de **54 %** de la pension du conjoint décédé, sous conditions de ressources, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : moins de **24 710,40 €/an** pour une personne et **39 536,64 €/an** pour un ménage.

- Montant minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : **331,94 €** pour 60 trimestres validés.

- Montant maximum au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : **1 059,75 €** (54 % du montant maximum de retraite).

#### Fonction publique

- Elle est égale à **50 %** de la pension du conjoint décédé, sans condition de ressources.

#### Retraites complémentaires

- Montant : **60 %** de la retraite complémentaire du défunt, sans condition de ressources.

Condition d'âge : 55 ans pour tous, si le décès est survenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Avant : 55 ans (Arrco) et 60 ans (Agirc).

### Allocation veuvage (au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

- Plafond de ressources : **2 674,3875 €** par trimestre - Montant : **713,17 €**.

### Allocation perte d'autonomie (apa)

- Concerne les personnes classées dans les Gir\* 1 à 4.

- Montant alloué en 2025 en fonction du Gir et des ressources :

#### À domicile (aide maximale)

Gir 1 : **2 045,56 €/mois**. Gir 2 : **1 654,18 € par mois**. Gir 3 : **1 195,67 €/mois**.

Gir 4 : **797,96 €/mois**.

Participation du bénéficiaire de 0 à 90 % du tarif (ressources supérieures à **877,90 €/mois**

et inférieures à **3 233,10 €/mois**).

#### En établissement

L'aide est égale aux montants des tarifs Gir 1 et 2 ou Gir 3 et 4 suivant le degré de dépendance pour les ressources inférieures à **2 479,44 €/mois** au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Au-dessus, un coefficient réducteur de 0 à 80 % est appliqué.

La personne hébergée doit acquitter un ticket modérateur correspondant au montant du tarif Gir 5 et 6.

\* **Groupes iso-ressources**

## SÉCURITÉ SOCIALE

### RÉGIME GÉNÉRAL

Plafond au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (calcul des cotisations retraites) : **3 925 €**

### FORFAITS

- Hospitalier : **20 €/jour**

- Hospitalier psychiatrique : **15 €/jour**

- Par boîte de médicaments : **1 €** à compter du 31 mars 2024 (plafond : **50 €/an**)

- Par acte médical : **2 €** à compter du 31 mars 2024 (plafond : **50 €/an**)

- Par acte médical de + de 120 € : **24 €**

### HANDICAP

- Allocation adulte handicapé (AAH).

Maximum au 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une personne : **1 033,32 €**

- Complément AAH attribué avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019 (loi 11/02/2005) :

**179,31 €**.

- Plafond de ressources à ne pas dépasser. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, seules les ressources du bénéficiaire sont prises en compte. Au 1<sup>er</sup> avril 2025 : Pour une personne : **12 400 €/an**. Par enfant à charge : **+ 6 200 €/an**.

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, elle remplace l'aide à la complémentaire santé (ACS) et la couverture universelle maladie complémentaire (CMU-C).

#### Montant de l'aide

Selon les conditions de ressources, elle ne coûte rien ou de **8 à 30 € par mois** selon l'âge (**25 €** de 60 à 69 ans, **30 €** à partir de 70 ans).

#### Conditions de ressources au 1<sup>er</sup> avril 2025

- Pas de participation financière : moins de **10 339 €** pour une personne seule et moins de **15 508 €** pour un couple.

- Avec participation financière : moins de **13 958 €** pour une personne seule et moins de **20 937 €** pour un couple.

## DIVERS

### Indice de revalorisation des loyers

Troisième trimestre 2025 : **145,77** soit **+ 0,87 %** sur 1 an.

### Médecins généralistes conventionnés

- Consultation au cabinet : **30 €**.

- À domicile : **40 €**.

- Téléconsultation : **25 €**.

- Consultation longue : **60 €**.

## INFLATION SUR 30 ANS

1995 : 1,8	2010 : 1,5
1996 : 2,0	2011 : 2,1
1997 : 1,2	2012 : 2,0
1998 : 0,6	2013 : 0,9
1999 : 0,5	2014 : 0,5
2000 : 1,7	2015 : 0,0
2001 : 1,6	2016 : 0,2
2002 : 1,9	2017 : 1,0
2003 : 2,1	2018 : 1,8
2004 : 2,1	2019 : 1,1
2005 : 1,7	2020 : 0,5
2006 : 1,7	2021 : 1,6
2007 : 1,5	2022 : 5,2
2008 : 2,8	2023 : 4,9
2009 : 0,1	2024 : 1,8

**Total brut (non cumulé) :**  
**48,72 %**



**UFR**  
**FLOOC**  
**CGT**

# XIII<sup>e</sup> CONGRÈS

**DU 22 AU 24 SEPTEMBRE 2026**

**CENTRE BENOÎT-FRACHON - 12, RUE FERNAND-LÉGER - 91190 GIF-SUR-YVETTE**



Centre de formation  
*la formation syndicale*  
**la cgt**  
*Benoît Frachon*

